

Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 27 octobre 2020

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 27 octobre 2020, à 19h30 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 décembre 2019
2. Comptes 2019
 - 2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de l'Organe de révision
 - 2.3 Préavis de la Commission financière
 - 2.4 Approbation des comptes des investissements et de fonctionnement
3. Présentation de la planification financière 2021-2025
4. Budgets 2021
 - 4.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement
 - 4.2 Equipement multimédia de la halle polyvalente
 - 4.3. Réalisation concept de circulation
 - 4.4 Etude pour la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL
 - 4.5 Rapports de la Commission financière
 - 4.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement
5. Reprise de la route de la Briqueterie
6. Règlements
 - 6.1 Modification du règlement scolaire – articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14
 - 6.2 Règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
 - 6.3 Règlement du cimetière
7. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021–2026 (LCo – art. 54 al. 1, 2, 3)
8. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts
9. Divers

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019 ne sera pas lu. Le procès-verbal ainsi que les autres documents relatifs aux objets à traiter durant la séance, sont disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

En raison du COVID-19 et suite aux dernières mesures imposées, le port du masque sera exigé tout au long de l'assemblée. Une liste nominative de tous les participants avec coordonnées et numéros de téléphone sera établie et conservée durant quinze jours par l'Administration communale. Il n'y aura pas d'apéritif à l'issue de l'assemblée communale.

Convocation	Publication dans la feuille officielle n° 42 du 16 octobre 2020 Affichage au pilier public Envoi d'une circulaire en tous-ménages Publication sur le site internet www.autigny.ch
Présidente	Mme Dominique Haller Sobritz, syndique Mme Laurence Charrier, vice-syndique M. Daniel Bovet, conseiller communal M. Maïc Werner, conseiller communal M. Mathias Mauroux, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	M. Daniel Diethelm, secteur 1 (côté gauche) Mme Laurence Levrand, secteur 2 (côté droit de la salle) et table du Conseil communal
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	M. Florian Richoz Mme Murielle Cudré-Mauroux M. Yvan Sapin M. Alexandre Gasser M. Martin Wettstein
Membres présents	39 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Dominique Haller Sobritz ouvre cette assemblée communale des comptes 2019 et du budget 2021, et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de M. Daniel Diethelm et Mme Laurence Levrand. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

Mme la Syndique présente l'ordre du jour à l'Assemblée qui n'a pas de remarque à formuler.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Y'a-t-il des remarques par rapport au procès-verbal ? Si tel n'est pas le cas, que celles et ceux qui l'acceptent se prononcent en levant la main.

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019 est approuvé.

oui : 37 voix non : 0 voix abstention : 2 voix

2. Comptes 2019

2.1 Présentation générale des comptes des investissements et de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer en revue, la situation des investissements votés et réalisés en tout ou partie. Puis chapitre par chapitre, un aperçu des comptes de fonctionnement, avant de prendre connaissance du rapport de révision, et d'entendre le préavis de la Commission financière.

Comptes des investissements

1. *Ordre public*
2. *Enseignement et formation*

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	11'220,50		178'700,00	166'960,00	127'258,75	115'580,80
10	Protection juridique	11'220,50		178'700,00	166'960,00	127'258,75	115'580,80
10.500.0	Assainissement de la butte de tir	5'554,60		147'200,00		127'258,75	
10.500.4	Etude assainissement de la butte de tir	5'223,45					
10.501.0	Mensuration et abornement	442,45		31'500,00			
10.611.0	Participation des propriétaires				60'000,00		
10.622.0	Participation de Chénens				45'840,00		35'580,80
10.660.0	Subventions fédérales				61'120,00		48'000,00
10.661.0	Subventions cantonales						32'000,00
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	86'804,45	11'756,20	90'000,00	15'000,00	84'673,05	
21	Cycle scolaire obligatoire	22'836,70	11'756,20				
21.506.4	Achat de beamers cercle scolaire	22'836,70					
21.622.0	Participations reçues de Chénens		11'756,20				
29	Administration scolaire	63'967,75		90'000,00	15'000,00	84'673,05	
29.503.1	Changement des fenêtres ancienne école			70'000,00		69'900,00	
29.503.11	Complément changement fenêtres école			20'000,00		14'773,05	
29.503.5	Pose de panneaux photovoltaïques	63'967,75					
29.669.0	Subventions diverses				15'000,00		

Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes « Investissements » au 31.12.2019 pour les chapitres 1 et 2.

Mme Dominique Haller Sobritz précise qu'un détail historique de chaque investissement voté et effectué pendant la présente législature sera présenté lors de la clôture des comptes 2020.

3. *Culture et loisirs*
 6. *Transports et communications*

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE ET LOISIRS	50'310,90		60'000,00		59'941,20	
34	Sport			60'000,00		59'941,20	
34.503.6	Réfection sol halle polyvalente			35'000,00		34'941,20	
34.503.8	Complément rénovation sol halle polyvalente			25'000,00		25'000,00	
35	Autres loisirs	50'310,90					
35.503.2	Aménagement de la place de jeux	50'310,90					
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	249'335,15		315'000,00		200'951,50	
62	Routes communales et génie-civil	249'335,15		315'000,00		200'951,50	
62.501.16	Réfection de la route des Gondrans + pont	238'177,05				1'500,00	
62.501.17	Réfection de la route de la Briqueterie			25'000,00			
62.501.18	Réfection de la Route des Bourrières	11'158,10					
62.501.19	Réfection de la Route des Molleyres			60'000,00		39'871,65	
62.501.7	Réfection route de Collens			230'000,00		159'579,85	

Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes pour les chapitres 3 et 6.

7. *Protection de l'environnement et aménagement du territoire*

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2'035,55		254'000,00		124'551,60	
70	Approvisionnement en eau			160'000,00		110'922,95	
70.501.15	Etablissement du PIEP					1'077,00	
70.501.18	PIEP - Réfection Route de Cottens			90'000,00		73'967,60	
70.501.2	Déplacement conduites d'adduction d'eau			20'000,00		19'195,00	
70.501.21	Complément déplacement de conduites			35'000,00		16'683,35	
70.501.4	Bouclage du réseau d'adduction d'eau			15'000,00			
71	Protection des eaux			80'000,00		7'17,45	
71.501.85	Mise à jour du PGEE			20'000,00			
71.501.86	Création réseau en séparatif			60'000,00		7'17,45	
79	Aménagement du territoire	2'035,55		14'000,00		12'911,20	
79.509.0	Révision plan global aménagement	2'035,55		4'000,00		2'911,20	
79.509.2	Complément révision PAL			10'000,00		10'000,00	

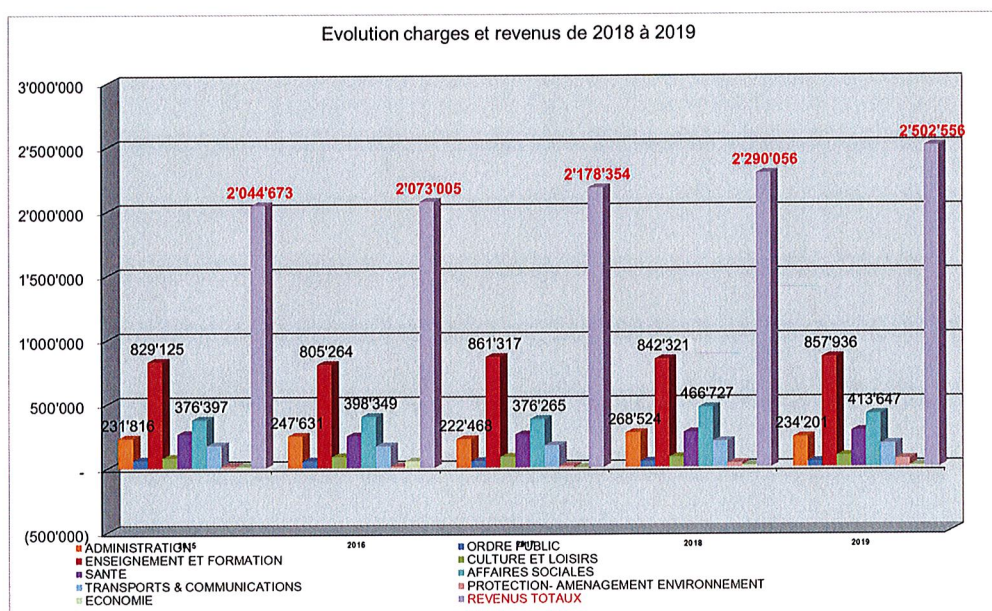
Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes pour le chapitre 7.

9. Finances et impôts

Compte	Désignation	Comptes 2018		Budget 2019		Comptes 2019	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	11'756,20	399'706,55	8'000,00		123'580,80	605'376,10
942	Immeubles (Patrimoine financier)			8'000,00		8'000,00	
942.503.7	Reprise du matériel de la buvette des Glières			8'000,00		8'000,00	
99	Autres postes	11'756,20	399'706,55			115'580,80	605'376,10
99.590.0	Virement investissement	11'756,20				115'580,80	
99.690.0	Virement investissement		399'706,55				605'376,10

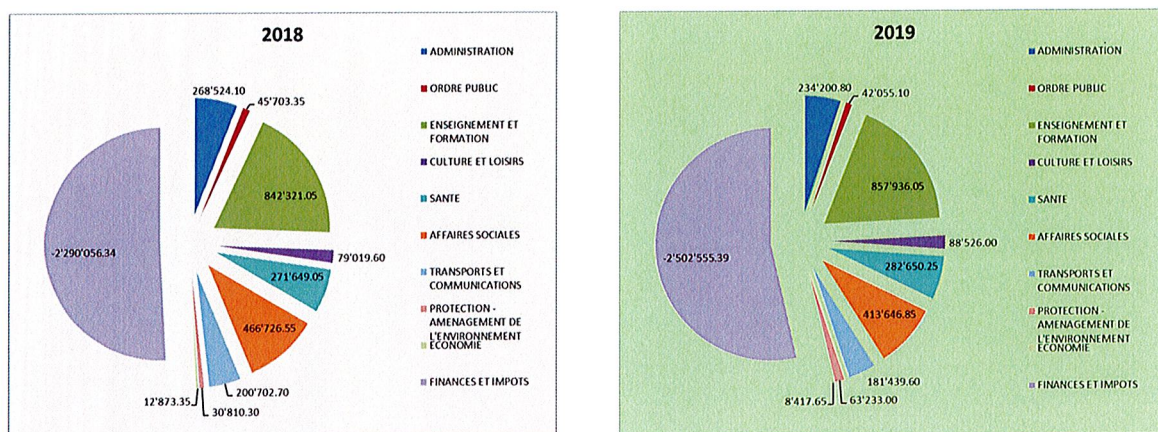
Mme Dominique Haller Sobritz présente les comptes pour le chapitre 9 et précise qu'ont été virés au bilan, 115'580.80 CHF en revenus sur investissements, et 605'376.10 CHF en charges.

Comptes de fonctionnement



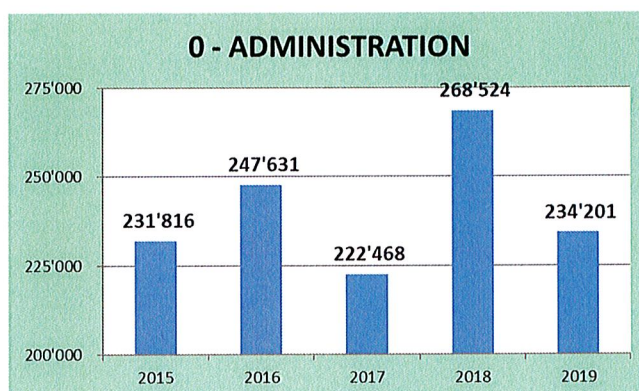
Concernant les comptes de fonctionnement, **Mme Dominique Haller Sobritz** présente de manière synthétisée, les comptes de 2019.

Mme Dominique Haller Sobritz affiche la comparaison des comptes entre 2018 et 2019.



puis chapitre par chapitre, les comptes 2019.

0. Administration



Le chapitre « Administration » compte 504'092.- CHF comme charges et 269'891.20 CHF comme recettes. Le solde s'élève à 234'200.80 CHF, ce qui représente 10,78 % du total des charges.

Les charges du personnel techniques, salaires et charges sociales, ont été réparties entre les différents chapitres, y compris dans celui lié aux permis de construire.

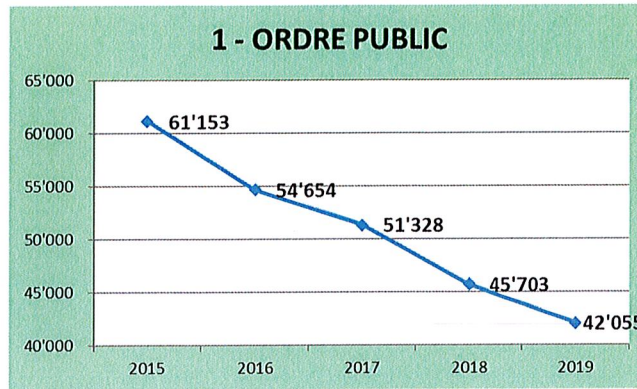
Les vacances des conseils communaux, liées aux travaux de fusion, ont été payées par Autigny, ce qui explique les comptes 02.318.13 et 02.436.8.

Certaines différences entre budget et comptes (ex frais postaux, tél...) ont été sous-estimées, en raison du décalage entre les factures reçues au moment de l'établissement du budget et les dernières du 4ème trimestre.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle, que c'est déjà fin septembre que les chiffres sont posés pour l'année suivante.

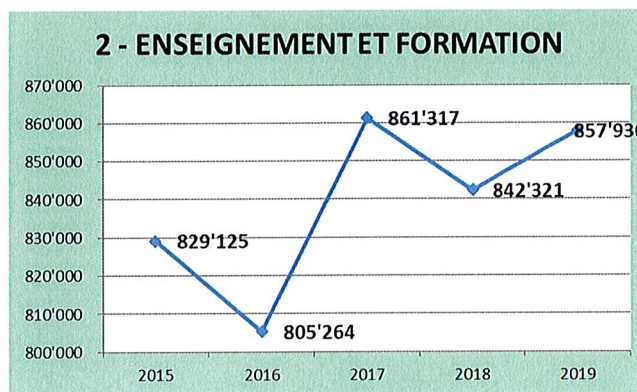
Concernant le compte 02.431.0, c'est pour la dernière fois en 2019, qu'il contient également les émoluments liés aux permis de construire, qui eux seront transférés dans le 79.431.0 à partir de 2020.

1. Ordre public



Le chapitre « Ordre public » compte 76'233.45 CHF comme charges et 34'178.35 CHF, soit un solde de 42'055.10 CHF. Il représente 1,94 % des charges.
 Si l'augmentation de 4'211.- CHF par rapport au budget est à remarquer, due essentiellement aux interventions (pour 7'023.- CHF) toujours difficiles à évaluer, cela reste une diminution de 3'648.25 CHF par rapport aux comptes de 2018.

2. Enseignement et formation



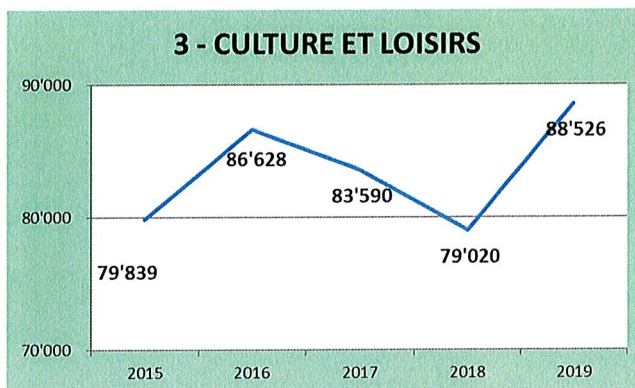
Le chapitre « Enseignement et formation » s'élève à 1'106'758.55 CHF de charges et 248'822.50 CHF de recettes, soit un solde de 857'936.05 CHF.

Ce chapitre reste le « poids lourd » dans le budget pour un montant de 39,50 % du total des charges.

Une diminution de 41'022.- CHF due essentiellement aux achats de fournitures scolaires, participations cantonales, cycle secondaire, institutions spécialisées.

Le dépassement du compte 29.314.0 Entretien et rénovation des bâtiments est essentiellement dû à un dégât des eaux pour lequel l'assurance n'est pas encore intervenue au 31.12.2019.

3. Culture et loisirs



Le chapitre « Culture et loisirs » s'élève à 123'831.20 CHF de charges et 35'305,20 CHF de recettes, soit un solde de 88'526.- CHF. Ceci représente 4,08 % des charges totales.

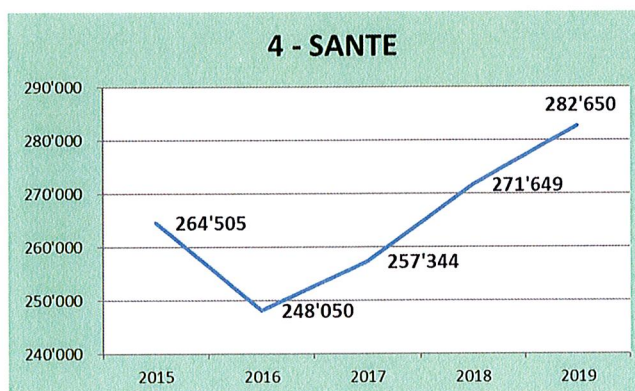
La diminution de 47'748.- CHF par rapport au budget, est notamment due à l'amortissement de la halle, que nous nous devons de faire figurer au budget, mais qui ne peuvent l'être dans les comptes, puisqu'elle est déjà totalement amortie, ayant bénéficié précédemment d'amortissements supplémentaires.

Cet état de fait ne pourra plus être le cas dès l'adoption du nouveau plan comptable MCH2. A ce sujet, en raison de toutes les conséquences liées à la situation sanitaire, cette adoption sera désormais possible dès le 1^{er} janvier 2022, choix fait par de nombreuses communes y compris la nôtre.

Par rapport à 2018, le compte 34.312.0 se justifie par un plein de mazout supplémentaire.

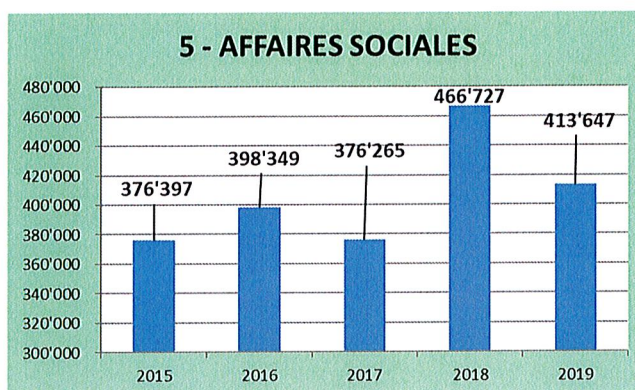
Le 35.314.0 a été impacté par la paroi de protection qu'il était nécessaire d'installer sur la place de jeux afin d'éviter des chutes depuis le banc.

4. Santé



Le chapitre « Santé » s'élève à un solde de 282'650.25 CHF constitué par des charges de 285'328.75 CHF et des recettes de 2'678.50 CHF. Une différence de 783.25 CHF par rapport au budget, ce qui n'appelle aucun commentaire supplémentaire.

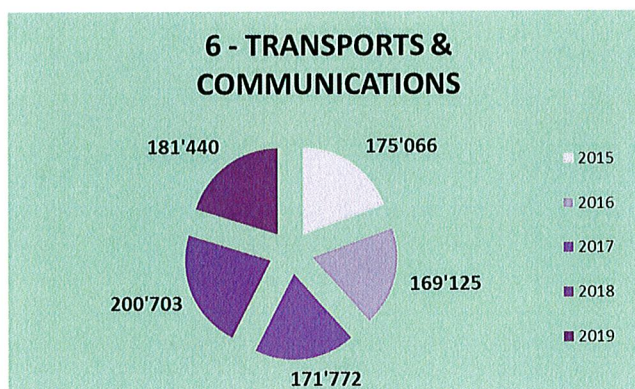
5. Affaires sociales



Le chapitre « Affaires sociales » s'élève à 424'528.55 CHF de recettes et 10'881.70 CHF de charges, soit un solde 413'646.85 CHF.

Diminution, tant par rapport au budget de 7'771.- CHF, que par rapport à 2018 de 53'080.- CHF. Cette dernière est essentiellement imputable aux subventions Petite enfance ainsi qu'à la charge des frais cantonaux d'assistance.

6. Transports et communications

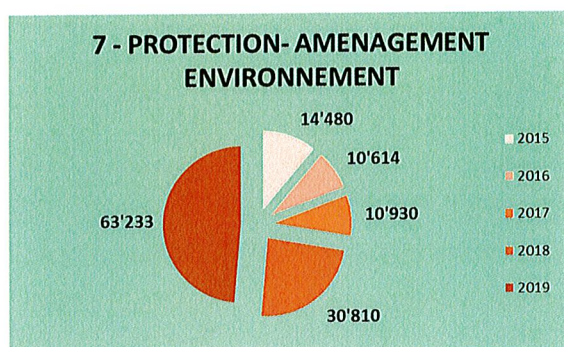


Le chapitre « Transports & Communications » s'élève à 181'439.60 CHF, résultat de charges pour 181'893.60 CHF et de recettes pour 454.- CHF.

Baisse générale par rapport au budget de 26'209.40 CHF et des comptes 2018 pour 19'263.10 CHF. Toutes deux le résultat de réfections des routes communales, qui par là-même, limite les multiples tâches de réparations ponctuelles.

Les décalages réguliers sur 2 ans selon la réception des données justifient aussi les différences pour la consommation d'eau.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

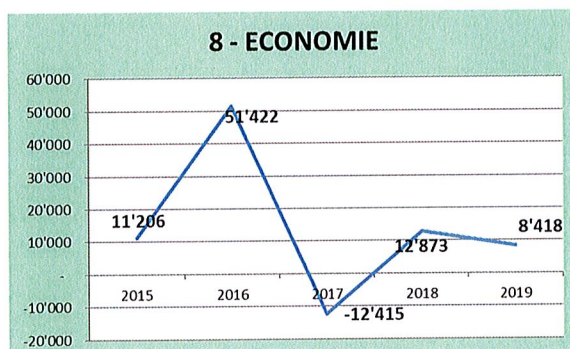


Le chapitre « Protection – Aménagement environnement » comprend les eaux, potable et usées, ordures ménagères et cimetière.

La charge globale pour 2019 s'élève à 62'233.- CHF, les postes eaux devant répondre à des exigences d'équilibre, un prélèvement sur la réserve de 13'244.55 CHF a dû être effectué pour l'eau potable. Par contre, une attribution à la réserve pour l'épuration de 129'779.75 CHF était également obligatoire.

La réparation du grillage a impacté le poste de la déchetterie. On note également l'impact important des différentes pannes du compacteur, très souvent le résultat de citoyens peu précautionneux ou irrespectueux de son utilisation et des règles minimums à observer.

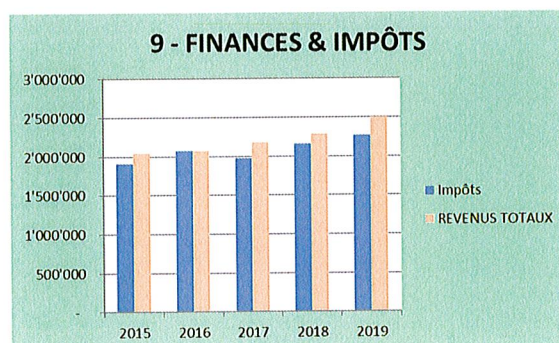
8. Economie



Le chapitre « Economie » n'amène rien de particulier, qui malgré une diminution de pourcentage importante de 34,61 % ne représente qu'en fait 3'631.- CHF en valeur absolue, par rapport à 2018 pour les routes forestières essentiellement.

Ce chapitre s'élève à 8'417.65 CHF avec des charges de 9'422.55 CHF et des recettes de 1'004.90 CHF.

9. Finances et impôts



Le chapitre « Finances et impôts » financent les charges pour près de 87 % du budget. Celui-ci s'élève à 2'502'555.39, CHF solde des recettes de 2'838'654.25 CHF et des charges pour 336'098.86 CHF.

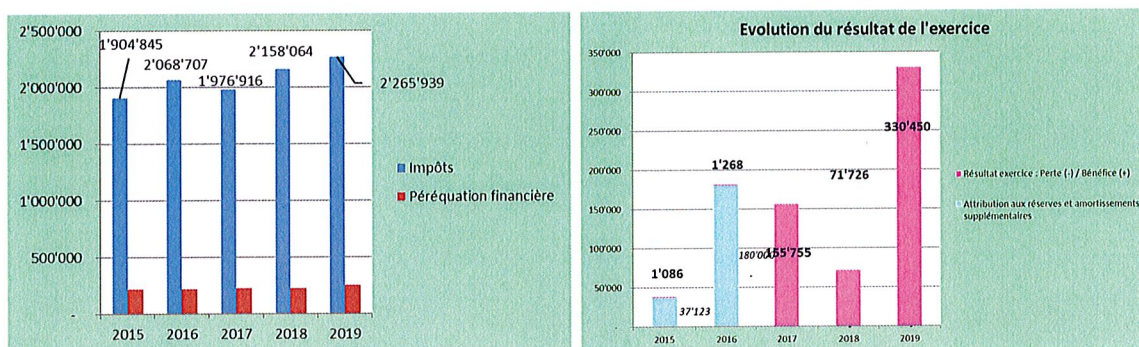
Supplément de plus de 210'000.- CHF, tant par rapport au budget prévu, que pour les comptes 2018.

Pour rappel, le poste des contributions immobilières, varient régulièrement sur 2 années différentes, en raison de la réception des avis de taxation et des réévaluations régulières de propriétés.

On notera aussi la grande fréquentation de la buvette des Glières qui nous permet d'encaisser près de 7'000.- CHF. Celle-ci a malheureusement fait l'objet de déprédations à deux reprises cette année, ce qui impactera comptes 2020 et budget 2021 comme nous le verrons plus tard.

A noter également la vente d'électricité pour 4'841.- CHF grâce aux panneaux solaires. Ce poste n'a pas été répercuté sur les différents chapitres.

Mme Dominique Haller Sobritz présente, une vue synthétique de l'évolution des revenus d'impôts et de la péréquation financière reçue pour les 5 dernières années.



Mme Dominique Haller Sobritz relève que l'ensemble de ces comptes nous crédite donc pour 2019 d'un résultat positif global de 330'450.09 CHF, résultat particulièrement satisfaisant.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a des questions, commentaires avant le rapport de l'organe de révision et de la commission financière ?

M. Jacques Berset constate que les subventions attendues pour les travaux des changements de fenêtres de l'école n'ont pas encore été encaissées. Mais le seront-elles en 2020 ou 2021 ?

Mme Dominique Haller Sobritz confirme que les subventions devraient être encaissées en principe en 2020, éventuellement en 2021.

M. Jacques Berset relève qu'un montant aux investissements de 20'000.- CHF concernant le point 71.501.85 relatif à la mise à jour du PGEE, n'a pas été utilisé.

Mme Chantal Gobet explique qu'il s'agit d'un report d'investissement d'autres années qui avait semble-t-il été reporté par erreur.

M. Alvin Gysler demande en quoi consiste les charges de 336'098.86.- CHF, visible au chapitre « 9. Finances et impôts ».

M. Mathias Mauroux et Mme Dominique Haller Sobritz répondent qu'il s'agit du récapitulatif de tout le chapitre 9 mais que le montant concerne principalement les amortissements obligatoires qui sont liés aux bâtiments communaux.

2.2 Rapport de l'Organe de révision

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
POUR L'EXERCICE 2019
au Conseil communal et à la Commission financière de la
COMMUNE D'AUTIGNY**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement et d'investissements et les engagements conditionnels) de la Commune d'Autigny pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales incombe au Conseil communal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil communal est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg, à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance conformément à la loi sur les communes et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le rapport de révision était lisible dans le bulletin communal. Est-il demandé par l'assemblée une lecture détaillée de celui-ci.

Globalement, la fiduciaire recommande d'approuver les comptes 2019.

2.3 Préavis de la Commission financière

Mme Dominique Haller Sobritz passe la parole à Rodolphe Rimaz, Membre de la Commission financière pour le préavis de celle-ci.

Comptes de fonctionnement et investissement

« La révision des comptes communaux 2019 a été effectuée par la Fiduciaire Tinguely Consultant SA à Givisiez. Les membres de la Commission financière et le Conseil communal se sont rencontrés le mardi 6 octobre 2020. Lors de cette séance, nous avons pris connaissance du rapport de révision présenté selon le formulaire d'audit officiel, et examiné les comptes de l'année 2019. Lors de notre révision, tous les postes ont été contrôlés, plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux, et ce à l'entière satisfaction de la commission financière.

Le compte de fonctionnement 2019 se solde avec un bénéfice de Fr. 330'450.09.

Nous avons pu constater que la maîtrise des coûts par le conseil a été suivie, que les budgets ont été respectés et que l'attribution aux réserves et amortissements obligatoires sont corrects. En ce qui concerne le compte d'investissements 2019, les montants engagés concernent des investissements en cours.

En conclusion, nous remercions le Conseil communal, ainsi que Madame Chantal Gobet, boursière communale, pour leurs précieux engagements et l'excellent travail fourni tout au long de l'année 2019.

La Commission financière invite la présente assemblée à approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements de l'exercice. »

2.4 Approbation des comptes des investissements et de fonctionnement

Mme **Dominique Haller Sobritz** soumet au vote les comptes des investissements et de fonctionnement.

A noter que les Conseillers communaux et la caissière communale ne votent pas.

Comptes des investissements et de fonctionnement 2019

Résultat du vote : Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2019 est approuvé.

oui : 32 voix

non : 0 voix

abstention : 1 voix

3. Présentation de la planification financière 2021-2025

Mme Dominique Haller Sobritz présente la planification financière 2021–2025.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la planification présentée à l'assemblée, fait état d'une part des investissements 2021 qui vous seront présentés ce soir (en rouge sur fonds jaune), ainsi que de ceux qui pourraient l'être lors de la dernière assemblée de la législature au printemps 2021. Ceux-ci seront sujets à réflexion supplémentaire, selon l'état des comptes 2020, mais aussi des risques financiers connus à ce moment-là par rapport à la situation sanitaire actuellement traversée tant bien que mal.

Mme Dominique Haller Sobritz présente ces investissements par ordre de chapitre comptable, avec les dépenses, puis les recettes éventuelles correspondantes.

Dépenses :

LIBELLÉS		DEPENSES				
Total général	84'500.00	840'600.00	270'000.00	780'000.00	400'000.00	-
Investissements nets	-	825'600.00	270'000.00	780'000.00	400'000.00	-
LIBELLÉS	2020 planifiés et non encore réalisés	2021	2022	2023	2024	2025
		DEPENSES				
Mensuration et abornement		31'500				
Participation des propriétaires						
Pose de panneaux photovoltaïques			35'600			
Subventions diverses						
Equipement multi-médias halle polyvalente			20'000			
Changement d'affectation d'un appartement en accueil extra-scolaire –						
Mise aux normes personnes à mobilité réduite			75'000			
Remplacement chaises et tables de la halle			70'000			
Route de la Briquetterie		25'000				
Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)				120'000	180'000	
Route de la Laiterie						300'000
Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique			150'000			
Création réseau en séparatif			100'000	100'000	100'000	
Colombarium et jardin du Souvenir		28'000				
Etude valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL			50'000			
Rénovation bâtiment communal			140'000			
Crédit d'étude terrain de la Gravière				50'000		
Aménagement terrain des Glières			200'000		500'000	
investissements planifiés	84'500	840'600	270'000	780'000	400'000	-
Intérêts moyens	-	16'512	5'400	15'600	8'000	-
Amortissements Obligatoires moyens	-	33'024	10'800	31'200	16'000	-
		49'536	16'200	46'800	24'000	-

Recettes :

LIBELLÉS		RECETTES				
Total général	146'500.00	15'000.00	-	-	-	-
Investissements nets	-62'000.00	-	-	-	-	-
LIBELLÉS	2020 planifiés et non encore	2021	2022	2023	2024	2025
		RECETTES				
Mensuration et abornement						
Participation des propriétaires		60'000				
Pose de panneaux photovoltaïques						
Subventions diverses			5'000			
Equipement multi-médias halle polyvalente			10'000			
Changement d'affectation d'un appartement en accueil extra-scolaire –						
Mise aux normes personnes à mobilité réduite		37'500				
Remplacement chaises et tables de la halle		35'000				
Route de la Briquetterie						
Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)						
Route de la Laiterie						
Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concrétisation technique						
Création réseau en séparatif						
Colombarium et jardin du Souvenir		14'000				
Etude valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL						
Rénovation bâtiment communal						
Crédit d'étude terrain de la Gravière						
Aménagement terrain des Glières						
investissements planifiés	146'500	15'000	-	-	-	-
Intérêts moyens	-1'240	-	-	-	-	-
Amortissements Obligatoires moyens	-2'480	-	-	-	-	-

Planification financière - compte de fonctionnement 2021-2025					
	2021	2022	2023	2024	2025
Total général CHARGES	3'905'551	3'952'644	4'000'455	4'048'991	4'098'272
Total général PRODUITS	3'861'929	3'929'244	3'997'822	4'067'684	4'138'859
Bénéfice (+) / perte (-)	-43'622	-23'400	-2'633	18'693	40'587

Concernant le fonctionnement, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique qu'il tient compte des différents investissements présentés auparavant. Elle présente le résultat du compte de fonctionnement qui est équilibré, fragile, mais contenu, pour les 5 prochaines années.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle qu'il s'agit d'une planification financière.

4. Budget 2021

4.1 Présentation générale des budgets des investissements et de fonctionnement

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les investissements qui sont proposés cette année touchent divers secteurs :

- Amélioration de l'équipement multimédia de la halle, qui comme vous avez pu le constater, encore aujourd'hui, ne répond pas vraiment à la qualité requise. Enfin, le but est aussi qu'il puisse être utilisé pour diverses manifestations, pour les sociétés locales, et tout locataire de celle-ci, et non pas seulement pour les lotos.
- La poursuite en pratique de la réflexion quant à la circulation induite dans le village par la réalisation du concept proposé par le spécialiste TEAM+. Celui-ci a reçu l'adhésion de votre exécutif mais reste encore tributaire des différentes mises à l'enquête.
- Enfin, l'étude concrète pour une valorisation du terrain des Glières, avec l'abandon de l'utilisation du terrain par le FC.

Avant de passer aux différentes présentations **Mme Dominique Haller Sobritz** rappelle quelques éléments qu'il est parfois important de rappeler :

	au 31.12.2018	au 31.12.2019
Population légale	796 habitants	796 habitants
Taux d'impôt actuel	90 centimes	90 centimes

Mme Dominique Haller Sobritz explique que les statistiques officielles cantonales, dettes par habitant etc. qui sont communiquées habituellement ne sont pas encore connues, puisqu'elles nous sont communiquées à réception des comptes par le Service des communes et qui viennent d'être approuvés à la présente assemblée.

Concernant le budget de fonctionnement, **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que, le Conseil communal présente un budget légèrement déficitaire, empreint de prudence quant aux recettes à attendre, et le plus économe possible, quant aux charges qui restent au libre choix de vos élus. Toutefois, certaines dépenses ne pouvaient plus attendre, dépenses qui par leur montant ne peuvent être présentées comme de réels investissements, mais qui en sont un quant à leur intérêt pratique.

Concernant les investissements, **Mme Dominique Haller Sobritz** relève que trois nouveaux investissements sont proposés à l'assemblée pour un montant total de 210'000.- CHF.

Mme Dominique Haller Sobritz propose à l'Assemblée de passer en détails les investissements proposés, d'écouter les rapports de la commission financière et de procéder ensuite au vote de chaque investissement individuellement. Le budget de fonctionnement sera ensuite soumis à votre approbation.

4.2 Equipement multimédia de la halle polyvalente

Mme Dominique Haller affiche l'investissement relatif à l'équipement multimédia de la halle polyvalente pour un montant de CHF 20'000.- et financé par la trésorerie communale.

M. Daniel Bovet présente cet investissement et explique notamment que la crise sanitaire actuelle nous a confronté au niveau « technologique » que disposait notre halle polyvalente. Le Conseil communal a dû improviser en organisant les séances à la petite salle. Cette salle ne dispose pas de Wifi et la qualité de l'écran et du beamer ne sont pas des plus extraordinaires. Le Conseil communal a dès lors réfléchi aux améliorations de l'équipement multimédia :

M. Daniel Bovet explique les améliorations prévues :

- 1) Achat d'un nouvel écran pour la salle annexe de la halle polyvalente. L'ancienne toile sera récupérée pour le bureau du Conseil communal.
- 2) Le beamer qui appartient à l'USL sera installé dans la salle annexe de la halle polyvalente.
- 3) L'écran qui se trouve actuellement dans la salle annexe de la halle polyvalente serait déplacé à la salle du Conseil communal. Actuellement, le Conseil communal qui ne dispose pas d'écran dans sa salle projette sur les armoires blanches.
- 4) Un beamer plus fonctionnel et plus performant serait installé dans la halle polyvalente. Aucun changement pour l'écran de la halle polyvalente.
- 5) Installation d'une nouvelle sonorisation pour la halle polyvalente. Il a été constaté que le son des micros était instable lors des lotos. Remplacement des enceintes actuelles, qui ont plus de 30 ans et amélioration de la partie technique. Achat de micros-casques et de micros portatifs de meilleure qualité.
- 6) Installation du Wifi. Actuellement, il n'y a pas de réseau accessible dans la salle annexe de la halle.

M. Daniel Bovet propose à l'Assemblée de voter un investissement de 20'000.- CHF pour une nouvelle sonorisation, nouveau projecteur et l'installation du WIFI. **M. Daniel Bovet** précise que cette installation sera accessible à tout le monde et que tout le matériel est repris par la Commune.

M. Jacques Berset constate qu'il y a une participation de la commune de Chénens de 10'000.- CHF. Il demande s'il s'agit du montant divisé par deux ou le résultat d'un calcul selon une clé de répartition.

M. Daniel Bovet répond qu'il existe une clé de répartition mais, pour l'instant le montant est divisé par deux. La clé de répartition est basée sur une ancienne convention qui sera rediscutée prochainement avec la Commune de Chénens.

M. Jacques Berset relève que dans les autres domaines de collaboration intercommunale, la clé de répartition se fait au prorata de la population légale.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que cette convention est ancienne. Elle précise que c'est un montant budgétisé et que les calculs précis seront présentés dans les comptes.

M. Jacques Berset relève que la clé de répartition au prorata de la population légale nous est favorable puisque la population de Chénens est actuellement plus élevée. Pour le futur, il estime nécessaire de réfléchir à cette répartition qui est régulièrement appliquée dans les autres conventions.

Mme Dominique Haller Sobritz et M. Daniel Bovet confirment que ce point sera discuté avec la Commune de Chénens tout prochainement.

4.3 Réalisation du concept de circulation

Mme Dominique Haller affiche l'investissement relatif à la réalisation du concept de circulation pour un montant de 150'000.- CHF et financé par emprunt.

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'en décembre 2019, l'Assemblée a accepté le crédit d'étude de 9'300.- CHF pour soutenir votre exécutif dans son souhait d'améliorer les problèmes de circulation existants sur le territoire communal «*Comment rendre notre réseau routier plus praticable*». Le bureau d'ingénieurs TEAM+ a été mandaté pour étudier les possibilités, non seulement techniques, mais aussi acceptables sur le plan des directives cantonales. Cette étude est maintenant terminée, et c'est ce que va vous présenter M. Maïc Werner. Cet investissement comprend, les honoraires, les frais et émoluments relatifs au dépôt des demandes de construire y relatif, ainsi qu'aux travaux de génie civil et d'aménagement (signalisation, marquage et places d'évitements...) nécessaires à la réalisation du concept proposé.

M. Maïc Werner présente cet investissement et énumère quelques mesures envisagées. Cela représente les lignes directrices et le cadre général du concept de circulation. Il précise que ce qui est présenté à l'assemblée n'est pas forcément à l'exactitude de ce qui se fera réellement, cela dépendra des discussions avec les propriétaires et des mises à l'enquête notamment.

Route des Gondrans :

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La route est actuellement limitée à 80km/heure.
- Des piétons utilisent régulièrement cette route pour se rendre en direction du terrain des Glières. Les véhicules qui empruntent cette route roulent vite et représentent donc un danger pour les piétons.
- Le projet propose de :
 - limiter la route à 60km/heure. Deux variantes sont envisagées : jusqu'au hameau ou vers le Moulin de la commune de Villorsonnens.
 - créer un chemin piétonnier pour sécuriser la partie sud du village.

Concernant cette mesure, M. Maïc Werner explique que selon le Service des ponts et chaussées (SPC) un relevé de vitesses de circulation sera nécessaire pour affiner l'analyse des vitesses.

Route de Chénens :

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La route est actuellement limitée à 50km/heure jusqu'à 100 m après le bureau communal et ensuite à 60km/heure jusqu'à la fin du village.
- Grâce aux relevés de radars fournis par le TCS, il a été constaté que certains véhicules arrivaient encore à 80km/heure au niveau de l'école. Le 60km/heure ne semble pas dissuasif.
- Le projet propose de limiter tout le tronçon à 50km/heure.

Concernant cette mesure, M. Maïc Werner relève que de nombreuses discussions avaient déjà eu lieu avec le SPC et que la nouvelle direction pourrait entrer en matière sur cette modification.

Zones 30km/heure dans la partie nord du village

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes quant aux zones 30km/heure envisagées dans la partie nord du village, soit :

- Depuis la croisée de la Route de la Saint-Garin et la Route de Cottens, jusqu'à la croisée avec la Route des Champs-Montants, y compris le chemin de la Chapelle.
- Installation d'un panneau pour l'interdiction aux poids lourds, sauf convois agricoles.

Route Saint-Garin

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La route depuis la déchetterie jusqu'à la Route cantonale reste à 60km/heure en aménageant des places d'évitement et délimitation du bord de la route pour éviter que les véhicules roulent dans les prés.

Chemin de la Chapelle

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La route est actuellement à 50km/heure, bidirectionnelle.
- Il s'agit d'une route très étroite.
- Une partie de la route est privée à utilisation publique, une partie de la route est communale.
- Le projet propose de mettre une interdiction de circuler, bordiers autorisés.

Chemin du Cossey

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La problématique de ce chemin est la visibilité lorsqu'on se dirige sur la Route de Cottens.
- Le projet propose d'installer un sens unique qui permet la circulation de la Route de Cottens vers la Route de Saint-Garin.

Route de la Crétausa

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La problématique de ce chemin est qu'elle est une partie à 50km/h et tout à coup à 80km/heure.
- Il n'est pas possible de placer la totalité du chemin à 50km/heure car la zone n'est pas bâtie sur l'un des deux côtés de la route mais de descendre la limite à 60km/heure jusqu'à la fin de la Crétausa.

Route des Molleyres

M. Maïc Werner donne les précisions suivantes :

- La problématique de ce chemin est la circulation de poids-lourds qui démontent les accotements.
- Le projet propose une restriction de trafic en signalant « interdiction générale de circuler dans les deux sens » avec plaque complémentaire « trafic agricole et riverains de la route du Saugy autorisés ».

M. Maïc Werner demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

M. Roland Bovet intervient sur ce projet. En effet, il constate que le projet prévoit un 60km/heure sur la Route de Saint-Garin et 30km/heure près de la déchetterie. Il ne voit pas de raison de ne pas limiter également la Route de Saint-Garin à 30km/heure ou éventuellement à 50km/heure.

M. Maïc Werner répond que pour obtenir l'accord du canton pour une zone à 30km/heure, il faudrait au minimum que la zone soit bâtie des deux côtés, ce qui n'est pas le cas à la Route de Saint-Garin. Il relève également que pour la rédaction de ce concept, qui a été fait en collaboration avec le SPC, toutes les problématiques de circulation ont été annoncées. M. Werner précise également que si des places d'évitements sont créées, il est fort probable que cette solution permettra aux véhicules de ne plus se croiser à grande vitesse. Même si d'autres idées auraient été souhaitées, nous sommes obligées de respecter les mesures du canton.

M. Roland Bovet relève la problématique des véhicules qui arrivent depuis le Gibloux et qui circulent sur la Route de Saint-Garin.

M. Maïc Werner répond qu'une des solutions envisagées étaient également de mettre toute la Route de Saint-Garin en bordiers autorisés mais la problématique aurait été de définir qui était bordier, par exemple comme les habitants de la Route des Champs-Montants.

M. Roland Bovet demande si une étude de faisabilité a été faite pour utiliser la route qui arrive derrière chez M. Sapin.

M. Maïc Werner répond que cette route est prévue pour l'accès à des parcelles derrière l'école. Cette route était prévue au cas où les parcelles derrière chez M. Sapin devenaient constructibles. Aujourd'hui, ces parcelles sont en SDA. Elle n'est pas au plan directeur.

M. Roland Bovet relève que la commune va acheter du terrain agricole pour régler les nuisances produites par de nouvelles constructions.

M. Maïc Werner répond que les discussions pour l'achat de terrain agricole n'ont pas encore été menées avec les propriétaires et relève également que sur Autigny, il n'y a plus énormément de nouvelle zone constructible. Il relève que les mesures proposées vont déjà limiter l'accès aux poids-lourds. Il ajoute qu'il sera difficile de contenter tout le monde et espère trouver les solutions les plus favorables pour tous.

Mme Jacqueline Boschung demande s'il serait possible de mettre cette route avec la circulation seulement dans un sens.

M. Maïc Werner répond que cette solution n'est pas envisageable : typiquement pour les agriculteurs du nord du village qui devraient faire deux fois par jour l'aller / retour jusqu'à la laiterie.

M. Jacques Berset propose notamment de mettre cette route « Bordiers autorisés » et de définir le cercle des bordiers autorisés. Avec cette solution, en effectuant notamment des contrôles pour les véhicules qui ne respectent pas la règle des bordiers autorisés, le trafic venant de Gibloux pourrait ainsi disparaître. Cette solution paraît la plus simple.

M. Maïc Werner répond que la signalisation « Bordiers autorisés » était une variante mais difficile à mettre en place. Selon les informations reçues, les bordiers sont définis par ceux qui habitent la route. Dès lors, il ne serait pas applicable pour les habitants de la Route des Champs-Montants.

M. Fabrice Pichonnaz relève également la problématique de la circulation de Gibloux à la Route des Gondrans. L'autre problème est le passage de la Ruelle du Château où il n'est pas prévu de mettre une zone à 30km/heure. Il constate que les différentes zones 30km/heure sont prévues au nord du village et que par contre, dans la ruelle qui est très serrée et où il serait difficile de rouler à plus de 30km/heure mais certains y arrivent, aucune nouvelle restriction de circulation n'est prévue.

M. Maïc Werner répond que cette demande avait également été proposée. Dans les mesures envisagées, M. Werner explique qu'il était prévu de mettre tout le centre du village à 30km/heure, sauf la route cantonale. Il semble toutefois qu'il est plus difficile de faire approuver au canton, tous ces changements d'un coup. Il est préférable de mettre une partie en 30km/heure et de revenir plus tard avec d'autres zones.

M. Fabrice Pichonnaz relève qu'il s'agit d'un investissement assez important et c'est vrai que le centre du village est un lieu de rencontre où beaucoup d'enfants se rendent à pieds. Cela serait plus sécuritaire et permettrait aussi de diminuer tout ce passage.

M. Jacques Berset relève que la Route des Gondrans est utilisée par de nombreux pèlerins du chemin de Saint-Jacques.

Mme Anne Spadafora propose de faire poser, de temps en temps, des radars à l'entrée du village. Si on sait qu'il y a le radar régulièrement, les automobilistes en principe lèvent le pied.

M. Maïc Werner répond qu'en principe, au moins une fois par année, il a contact avec la Police cantonale. Un radar a d'ailleurs été posé il y a quelques mois en arrière

Mme Anne Spadafora relève qu'à Lentigny, un radar mobile est placé de temps en temps. Ne faudrait-il pas prévoir qu'il soit placé plus régulièrement ?

M. Maïc Werner répond que les radars n'appartiennent pas à la commune et c'est bien la Police cantonale qui les place. La Commune ne peut pas acquérir d'appareil et de plus, notre commune ne dispose pas de règlement de police qui permettrait d'infliger des amendes.

Mme Anne Spadafora signale que lorsque les routes sont enneigées, il est parfois plus facile d'emprunter la Route de Saint-Garin car la route cantonale n'est pas déblayée.

M. Roland Bovet demande comment sera réglé le problème des convois agricoles qui empruntent les routes à des vitesses inadaptées.

M. Maïc Werner répond que l'on ne pourra pas interdire les convois agricoles sur les routes. Pour régler le problème de vitesse, même des convois agricoles, seul des relevés par radar peuvent permettre d'amender une entreprise.

M. Benoît Cudré-Mauroux demande si une entreprise de travaux agricoles qui travaille dans différents endroits du village mais également dans d'autres villages, peut quand même être considéré comme « convoi agricole ».

M. Maïc Werner répond qu'il est difficile d'établir une liste pour définir qui fait partie des convois agricoles.

M. Daniel Diethelm relève que dans le rapport de Team+, il est précisé que la Route de Saint-Garin est au même statut hiérarchique que la Route de Cottens. Des radars sont régulièrement installés devant chez lui. M. Diethelm relève que contrairement à la Route de Saint-Garin, il n'y a pas de mesures prises pour la Route de Cottens.

M. Diethelm ajoute également qu'il n'est pas non plus prévu de créer une voie sécurisée pour les piétons qui se rendent à la Gare de Cottens.

M. Maïc Werner répond que cette mesure a déjà été discutée au sein du conseil. La solution serait de faire un chemin piétonnier dans cette zone-là. Cette mesure n'est pas prévue dans le concept réalisé par Team+ mais pourrait être discutée dans un prochain investissement en améliorant le sentier qui rejoint Cottens.

M. Jacques Berset relève que le document publié sur le site internet de la Commune s'intitule « Amélioration des circulations dans le village, note de synthèse (intermédiaire) » et date de juin 2020. M. Berset demande si une note finale doit encore arriver et qui serait susceptible de modifier ce qui a été présentée à l'assemblée de ce soir.

M. Maïc Werner répond que ce document est le projet intermédiaire avant l'établissement des autorisations et permis de construire. M. Werner précise que les contacts avec le SPC ont permis de rédiger un document sur les mesures envisageables ou non. Il confirme qu'en cas d'acceptation de l'investissement, un document final sera rédigé avant d'entreprendre les travaux.

M. Jacques Berset demande s'il n'aurait pas fallu faire des séances par petits groupes en réunissant les gens concernés par les mesures afin de prendre en considération leurs demandes. Actuellement, serait-il encore possible d'intégrer ces gens très concernés par ces mesures ?

M. Maïc Werner répond que certaines remarques étaient déjà connues et ont été annoncées au SPC.

Mme Dominique Haller Sobritz précise que les remarques et les différentes problématiques évoquées ici ce soir ont été présentées à Team+ mais nous avons dû tenir compte de certaines contraintes pour lesquelles il n'est pas toujours possible de trouver une solution. Les remarques pourront également être rappelées lors des demandes mises à l'enquête.

M. Jacques Berset souligne la problématique des gendarmes couchés qui permettent un ralentissement des véhicules mais qui, par contre, font énormément de bruit lors de passage de remorques notamment. Dans une prochaine étape, il faudrait peut-être tenir compte de cette problématique.

M. Maïc Werner explique qu'en effet, la problématique des gendarmes couchés sont soit qu'ils ne sont pas assez gros ou soit qu'il faut placer des rétrécissements. Ce choix fait partir du concept Valtraloc qui a été voté en assemblée. M. Werner rappelle que lors de la réflexion des petites bandes à l'entrée du village, le SPC a refusé catégoriquement de les enlever et qu'il faudra peut-être attendre la prochaine réfection de la route pour modifier ces bandes.

M. Jacques Berset relève que la mesure relative au 60km/heure à la Route de la Crétausa n'apparaît pas sur les documents.

M. Maïc Werner confirme que cette mesure a été discutée après la rédaction du concept.

M. Christophe Carrel demande ce qui est envisagé au chemin de la Chapelle.

M. Maïc Werner répond que le plan indique la mesure pour la route sur laquelle le panneau « Bordiers autorisés » sera appliquée.

Concernant la Route des Molleyres, **M. Willy Sciboz** demande la raison pour laquelle la mesure proposée et d'interdire la circulation en général, sauf aux bordiers autorisés, alors que la problématique annoncée viendrait de la circulation des poids-lourds. Il constate que la réfection de cette route vient d'être faite et ne voit pas pourquoi elle ne pourrait plus être utilisée.

M. Maïc Werner explique que le but est que les véhicules empruntent plutôt la route cantonale. Il est constaté que les véhicules se déportent dans les champs lors de croisements de véhicules.

Concernant la Route des Gondrans, également refaite récemment **M. Willy Sciboz** se demande si la route sera adaptée et à l'éventuel projet de déchetterie sur le terrain des Glières.

M. Maïc Werner relève que le terrain des Glières n'était pas encore disponible lorsque la réfection de la route a été effectuée.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a d'autres questions.

4.4 Etude pour la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL

Mme Dominique Haller Sobritz explique que plusieurs idées ont émergé dans le cadre des réponses reçues des citoyens. Le terrain des Glières est vaste, et la réflexion du Conseil communal l'a aussi été, afin de satisfaire aussi à certaines améliorations nécessaires, entre autres, comme l'aménagement d'une déchetterie digne de ce nom.

Cette étude de valorisation, avec les différentes adaptations du PAL sont évaluées à 50'000.- CHF. Le financement se fera par la trésorerie communale.

Mme Laurence Charrier présente cet investissement. Elle explique notamment que le terrain de foot n'est plus utilisé comme tel. En effet, le club Autigny-Chénens a décidé de s'entraîner et jouer uniquement à Chénens et ne souhaite plus utiliser le terrain. Le Conseil communal s'est posé la question de ce qui pourrait être fait sur ce terrain. Dans un précédent bulletin communal, les citoyens ont pu transmettre leurs propositions, pour certaines très intéressantes mais qui concernaient des hobbies et loisirs de certaines personnes. L'idée principale qui en est ressortie était de garder une place de pique-nique ou une place de fête.

Mme Laurence Charrier explique que suite à certaines doléances sur l'état de la déchetterie actuelle qui est notamment trop petite et mal placée, est venue l'idée de la déchetterie. Une solution aurait été de fusionner mais ceci n'était pas fait, il était nécessaire de trouver des solutions pour la déchetterie. La proposition du Conseil communal serait d'aménager le terrain des Glières. Il propose de garder une cabane (pour l'instant celle existante) qu'il est possible de louer, de créer une place de feu, accessible librement, avec un abri en bois et d'arboriser de façon arboretum pour une partie plus didactique. Avec ces projets, il resterait une partie pour réaliser la déchetterie. Comme il s'agit d'une zone d'intérêt général à caractère sportif, il serait nécessaire de faire changer le PAL. Si le PAL est adapté, il faut profiter de ce changement pour prendre en considération les adaptations mineurs et formelles qui avaient été demandées lors de l'acceptation du PAL. Elle explique également qu'au moment de l'acceptation du PAL, en 2018, la Commune était en processus de fusion. Il était dès lors préférable d'attendre le résultat de ce projet car le PAL aurait de toute manière dû être rediscuté en cas de fusion. C'est la raison pour laquelle les adaptations mineures n'ont pas été réalisées. A l'heure actuelle, si on retouche le PAL pour modifier une affectation, il est nécessaire de procéder à toutes les adaptations.

Mme Laurence Charrier informe l'assemblée que cet investissement prévoit un montant de 30'000.- CHF pour les adaptations du PAL et un montant de 20'000.- CHF pour une étude d'implantation du projet sur cette surface.

Mme Laurence Charrier explique que quand le sujet de la déchetterie a été discuté, il faut savoir que d'autres solutions ont été évaluées par le Conseil.. Malheureusement la Commune ne possède pas énormément d'endroits potentiellement éligibles. Il y avait notamment :

- le terrain des Glières
- la parcelle de la Gravière, achat de la maison Doutaz lors de la précédente assemblée
- la STEP.

Concernant le projet de la déchetterie à la STEP, **Mme Laurence Charrier** explique qu'effectivement cet emplacement paraît le plus favorable mais malheureusement le parcellet agricole qui est communal ne peut devenir une zone d'intérêt public. Elle explique que la déchetterie est un projet communal et que la STEP est un projet d'importance cantonale. Elle explique également qu'un projet d'agrandissement de la STEP est prévu en 2035 qui permettra de traiter des micros-polluants et que lors des discussions, la Commune a demandé à pouvoir intégrer son projet de déchetterie sur ce site.

M. Daniel Chablais est favorable à la réalisation d'un arboretum et de place de jeux mais trouve dommage de mettre une déchetterie qui casserait le bel endroit qui sera réalisé sur ce terrain. Il relève également le problème de la circulation sur cette route et se demande si un agrandissement de la déchetterie actuelle ne serait pas une meilleure solution.

Mme Laurence Charrier comprend la remarque mais n'a pas d'autres endroits à présenter pour un emplacement de déchetterie. Concernant l'actuelle déchetterie, le terrain n'appartient pas à la Commune et celui-ci n'est pas à vendre. Elle relève que sur le site actuel, il avait déjà été compliqué de mettre le compacteur car il fallait l'installer sur une surface qui était déjà bétonnée.

M. Fabrice Pichonnaz intervient. Il relève notamment que l'investissement mentionne qu'il s'agit d'une étude pour la valorisation du terrain des Glières et que la déchetterie ne va pas valoriser ce lieu. La valorisation d'un site c'est pour le mettre en valeur. Dans ce point, il y a deux choses différentes :

- 1) Une partie de la population qui propose quelque chose pour que cela soit agréable à utiliser ;
- 2) Nécessité de déplacer une déchetterie.

Il précise qu'il y a quelques années déjà, la solution de mettre la déchetterie avait déjà été évoquée mais le problème de la circulation avait été relevé.

M. Fabrice Pichonnaz fait référence à un document, trouvé sur internet, et qui explique où implanter au mieux une déchetterie. Les sites recommandés doivent notamment :

- Se trouver le plus proche des quartiers d'habitation pour éviter la circulation.
A Autigny, la déchetterie actuelle se trouve près du quartier de villas et des immeubles. Avec le projet, tous les habitants de ces villas et immeubles vont descendre au terrain des Glières qui est censé être aussi un endroit de délasserment.

- Être accessibles à pieds.
Actuellement, les citoyens se rendent déjà à pieds contrairement au terrain des Glières où il est peu probable que les gens se rendent à pieds à la déchetterie.

M. Fabrice Pichonnaz relève également que les habitants des immeubles se rendent en principe à la déchetterie une à deux fois par semaine, contrairement aux maisons qui peuvent stocker chez eux et se rendre moins souvent à la déchetterie. L'idée de l'emplacement du compacteur était de pouvoir déposer ses ordures régulièrement, en allant travailler par exemple. M. Pichonnaz estime que l'emplacement n'a pas de sens et en plus va impacter durablement l'aspect de la zone qui est magnifique. Les recommandations trouvées sur le site indiquent également qu'il ne faut pas mettre les déchetteries à l'écart d'un village pour éviter notamment des déprédations. Il soulève la problématique évoquée précédemment dans les comptes concernant les déprédations à la cabane des Glières. M. Pichonnaz propose qu'au lieu d'avoir une déchetterie digne de ce nom, qui a fonctionné bien des années, le lieu soit connu pour son délasserment et ses possibilités de se divertir. Une partie de ce terrain devra être certainement bétonnée et une solution devra être trouvée pour récolter les eaux de pluie. Il relève également que l'aménagement d'une déchetterie va coûter cher et va amener de nouvelles nuisances dans tout le village. Selon le concept, il faut relever que la déchetterie actuelle est finalement bien placée.

M. Fabrice Pichonnaz relève que si les citoyens souhaitent voter la valorisation du terrain, il est obligé de dire oui à l'emplacement de la déchetterie. Raison pour laquelle, il propose de séparer le vote de cet investissement, soit :

- 1) Amélioration et valorisation du terrain des Glières.
- 2) Réflexion de l'emplacement de la déchetterie.

Mme Laurence Charrier relève que l'endroit n'est peut-être pas idéal mais c'était le projet le plus simple à réaliser. Elle rappelle que de nombreux citoyens se plaignent régulièrement de la déchetterie. Elle explique également que dans l'étude rédigée par l'urbanisme, il est proposé de mettre un Ecopoints dans le village.

Concernant la remarque d'implanter la déchetterie à la STEP, **M. Fabrice Pichonnaz** intervient et relève que cette solution reste loin du village et que même si une fusion se fait un jour, il faut une meilleure réflexion sur le tri des déchets. La déchetterie sera créée pour une longue durée.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que la commune est constituée en grandes parties de terrains agricoles et qu'on ne peut rien faire dessus. Suite à l'intervention de M. Pichonnaz, elle explique qu'actuellement, M. Dominique Cudré-Mauroux ne souhaite pas vendre le bâtiment situé à côté de la déchetterie.

M. David Pilecki demande si la déchetterie doit obligatoirement être agrandie ? Il relève qu'il souhaite tout de même une amélioration de la surface sur le terrain de foot, sans y installer une déchetterie.

Mme Anne Spadafora relève qu'en début d'assemblée, il a été évoqué 3 possibilités. **Mme Laurence Charrier** répond qu'il s'agit du terrain de la Gravière, direction Route de Cottens, qui a été acheté par la Commune lors de la précédente assemblée. Elle précise que si la Commune achetait du terrain, ce n'était pas forcément pour y mettre la déchetterie. Elle cite les remarques mentionnées par l'urbaniste dans le concept soit :

- Accessibilité : bonne
- Impact paysage : faible
- Conflit de voisinage et changement d'affectation de la zone : inconvenients

Mme Anne Spadafora avec la surface existante, pourrait-on aménager autrement la déchetterie, avec d'autres bennes qui permettrait d'améliorer le tri ?

M. Daniel Bovet relève que chaque semaine les citoyens se plaignent de la qualité de la déchetterie, notamment les encombrants qui devraient pouvoir être déposés plus régulièrement, cartons qui doivent être ficelés, etc, et que ce soir, il semblerait que la déchetterie convient finalement tel quelle. La déchetterie actuelle pourrait s'améliorer un minimum mais on ne pourra pas investir dans des compacteurs plus volumineux pour récolter plus de déchets.

M. Fabrice Pichonnaz souligne une nouvelle fois, qu'effectivement ce n'est pas la plus belle mais elle fonctionne et préfère la garder tel quel que de la démonter pour l'implanter dans un lieu naturel.

Mme Dominique Haller Sobritz relève que le terrain actuel n'appartient pas à la commune et qu'il est loué. Le prochain terme de la convention est prévu en 2023.

M. Andrew Pywell demande si la solution pourrait être le ramassage des sacs dans le village comme dans certains villages.

M. Daniel Bovet relève qu'en cas de fusion avec la Brillaz, il était prévu l'implantation de moloks et des points de collectes. Il explique également avoir pris contact avec la Commune de Chénens pour collaborer dans l'agrandissement de leur déchetterie. Vu l'emplacement de la déchetterie à Cottens, cette solution n'était pas envisageable. Concernant la collecte des sacs, il répond que cette solution est plus chère pour les citoyens.

M. Fabrice Pichonnaz relève que le site « déchet.ch » propose aux communes de privilégier une coopération régionale, sans pour autant fusionner avec des communes. Eventuellement pour les encombrants, reprendre la discussion de collaboration avec La Brillaz.

M. André Maradan demande s'il ne serait pas possible de mettre le compacteur ailleurs ?

Mme Laurence Charrier répond qu'il avait été initialement prévu d'installer le compacteur sur le parking devant le bâtiment communal mais que celui-ci appartient au bénéficiaire curial.

M. Pius Herzog explique que lors de l'achat de son appartement, qui se situe dans l'immeuble en face de la déchetterie, il lui avait été annoncé que la déchetterie serait déplacée et constate qu'il n'en est rien.

M. Maïc Werner relève qu'il n'y a jamais eu de promesses avec la commune pour le déplacement de la déchetterie.

M. Samuel Gasser se demande si l'implantation de la déchetterie au terrain des Glières ne va pas engendrer plus de déchets sauvages ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond que même au centre du village, il y a également des déchets sauvages.

M. Jacques Berset relève que lors de la précédente assemblée communale, lors de l'achat du terrain de la Gravière, un des arguments pour l'achat de ce terrain était l'installation de la future déchetterie.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'un urbaniste a été mandé pour étudier les différentes solutions.

M. Maïc Werner relève que les citoyens avaient réagi négativement lorsque la commune proposait de mettre éventuellement la déchetterie sur un terrain qui était acheté par la commune à un million.

Mme Anne Spadafora constate que les plaintes des citoyens vis-à-vis de la déchetterie concernent plutôt leur confort que le fonctionnement de la déchetterie.

M. David Pilecki demande si les contacts avec les autres communes étaient uniquement pour la création d'une nouvelle déchetterie mais la question serait peut-être de faire un tournus entre les différentes communes pour que les encombrants soient plus fréquents.

M. Maïc Werner répond que toutes les autres communes ont déjà leurs encombrants accessibles en tout temps, sauf notre commune.

Mme Dominique Haller Sobritz propose de voter l'investissement différemment.

Mme Laurence Charrier relève que le montant de 30'000.- CHF pour le PAL permettait le changement d'affectation pour la déchetterie et qu'il n'est pas nécessaire de changer le PAL pour la valorisation du terrain. En cas de modification de l'investissement, le montant à faire voter n'est pas clair.

M. Mathias Mauroux propose de revenir lors d'une prochaine assemblée avec une nouvelle proposition et de laisser

M. Fabrice Pichonnaz propose tout de même de voter le projet d'étude pour la valorisation du terrain des Glières.

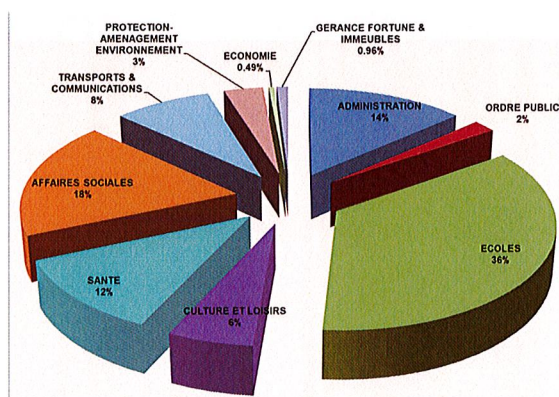
M. Jacques Berset explique que selon ses souvenirs, la Loi sur les communes prévoyait que lorsque le Conseil communal présente un objet à l'assemblée, il doit soumettre son objet au vote de l'assemblée. Si ce vote obtient l'adhésion c'est terminé. Si le vote n'obtient pas l'adhésion, on peut soumettre les propositions des citoyens dans l'ordre où elles ont été formulées par les citoyens à l'assemblée. M. Jacques Berset demande si cette règle peut être appliquée ?

M. Mathias Mauroux précise que ce n'est pas parce que le point est refusé ce soir, qu'un nouvel investissement pour la valorisation du terrain des Glières ne sera pas proposé par le Conseil communal.

Après différentes interventions des citoyens et du Conseil communal, et après avoir consulté la Loi sur les communes, **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme que celle-ci est toujours en vigueur (art. 16 Loi sur les Communes). Le vote se fera de la manière suivante :

- 1) Votation du point présentée par le Conseil communal.
- 2) En cas de refus, le report de l'investissement pour la valorisation du terrain des Glières.

Budget de fonctionnement 2021

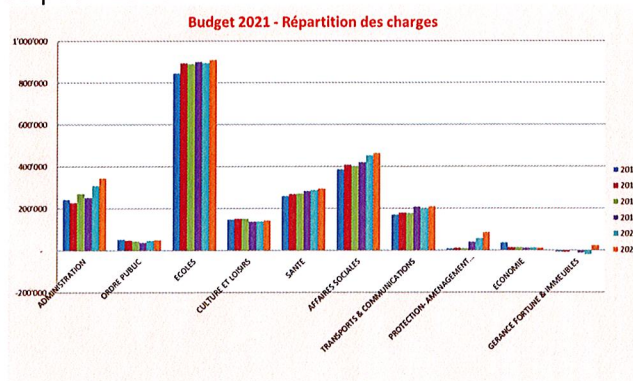


Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce budget est en augmentation essentiellement parce que votre exécutif avait reporté certaines dépenses dans l'attente du projet de fusion avec La Brillaz, afin d'éviter des doublons et dépenses qui se seraient avérées inutiles. Elle relève qu'aujourd'hui il devient important de les faire.

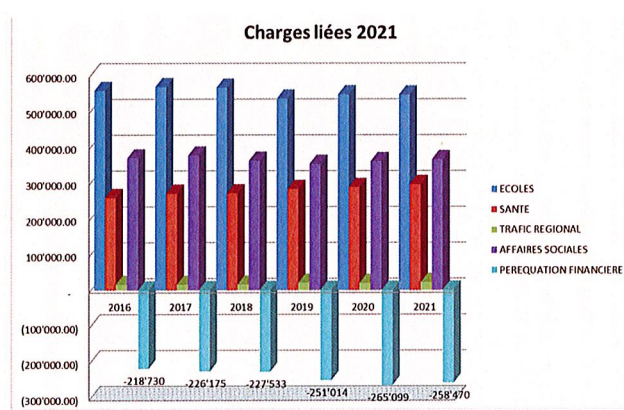
Les plus grandes variations concernent notamment :

Administration :	augmentation de	35'251.- CHF
Ecoles :	augmentation de	16'239.- CHF
Protection, Aménagement et environnement :	augmentation de	29'207.- CHF
Gérance Fortune et immeubles :	augmentation de	44'726.- CHF

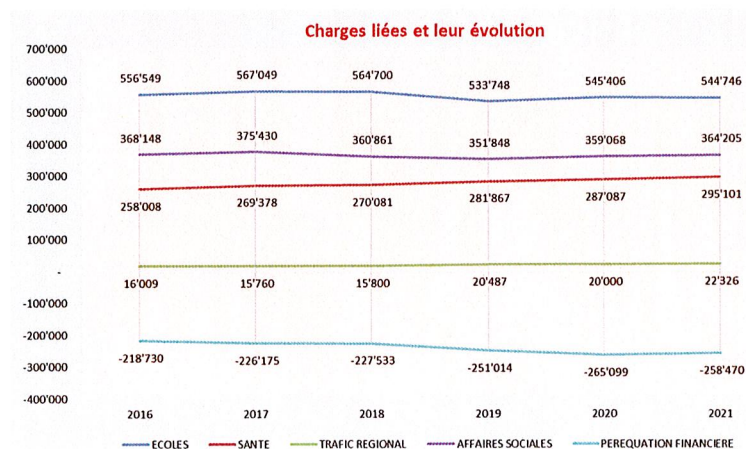
Mme Dominique Haller Sobritz explique que tous les autres chapitres diminuent de moins de 1 à 2 %. Concernant l'estimation des recettes « Impôts » celle-ci est restée très prudente et égale à celle estimée pour 2020.



Mme Dominique Haller Sobritz présente la répartition des charges par chapitre pour 2020.



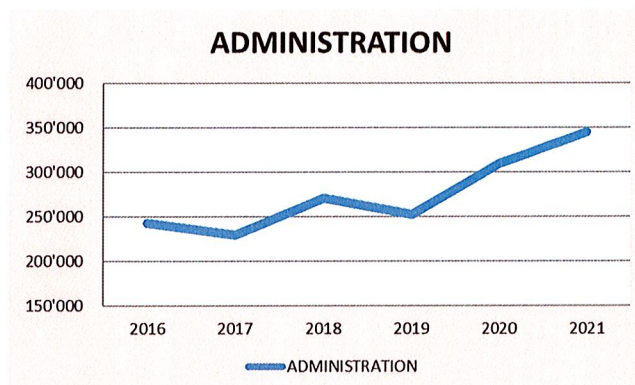
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution au cours de ces dernières années, des principales charges liées, en regard des montants perçus au titre de la péréquation financière. Elle relève un léger recul de cette dernière puisque nous recevrons 258'470.- CHF en 2021 au lieu de 265'099.- CHF en 2020.



Mme Dominique Haller Sobritz présente une autre façon de voir la relative stabilité des charges liées au cours de ces dernières années.

Mme Dominique Haller Sobritz informe que nous allons découvrir chapitre par chapitre, l'évolution de chacun d'eux par rapport à l'année précédente. Mme la Syndique invite à poser directement vos questions après chaque chapitre.

0. Administration

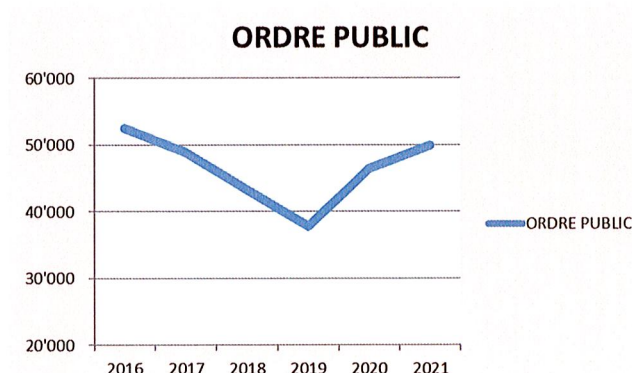


Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce premier chapitre « Administration » s'élève à 591'330.- CHF de charges pour 246'343.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 344'987.- CHF, qui comprend l'administration communale et générale.

Un montant de 4'000.- CHF a été prévu pour les différentes tâches supplémentaires du conseil communal qui seront nécessaires pour le changement de législature : formations des conseillers et passage de témoins vont générer une certaine augmentation des vacations. Pour rappel, le renouvellement de l'exécutif communal se fera au printemps 2021. Ceci sans compter l'organisation d'une assemblée supplémentaire, pour la constitution des diverses commissions.

L'achat d'une nouvelle imprimante, de PC portables pour chaque conseiller communal qui ne travaillent qu'avec leur matériel privé, l'aménagement beamer/écran dans le bureau communal contribuent également à une augmentation du sous-chapitre Administration générale.

1. Ordre public

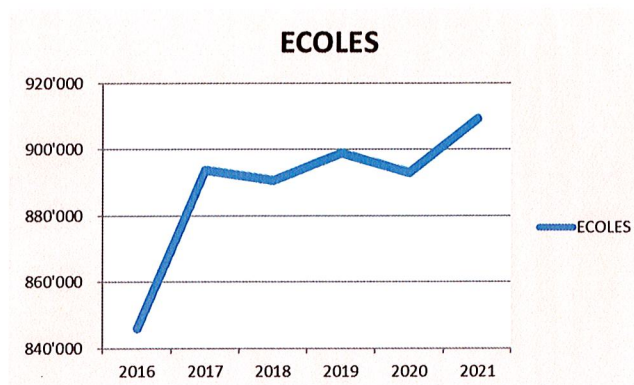


Mme Dominique Haller Sobritz explique que le chapitre « Ordre public » présente 71'978.- CHF de charges pour 22'000.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 49'978.- CHF qui comprend les domaines de la justice, du feu, des affaires militaires, de la protection civile et l'ORCOC.

En 2021 devra être amorti l'assainissement de la butte de tir.

L'augmentation est aussi essentiellement due au CSPI pour 2'860.- CHF et 1'268.- CHF pour le service des curatelles de Sarine-Ouest.

2. Enseignement et formation



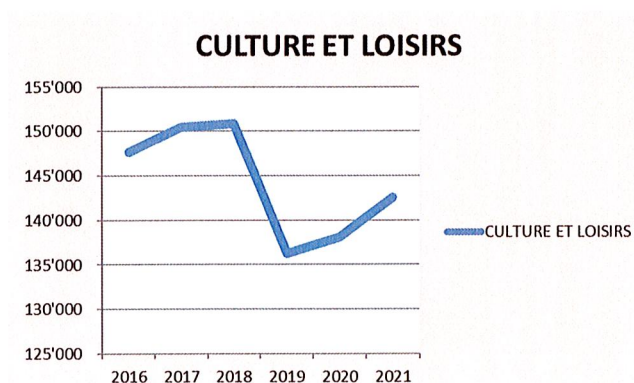
Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 1'213'606.- CHF de charges pour 304'313.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 909'293- CHF. Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du cercle scolaire. L'augmentation de ce poste est de 16'239.- CHF mais ne représente «plus que» 35,78 % des charges, contre 37,59 % en 2020.

Les devoirs surveillés, mais surtout la participation à la piscine Cottens devenue maintenant possible pour les enfants de la commune sont la source de cette augmentation dans le domaine de la scolarité obligatoire.

Il est devenu également nécessaire de changer les PC des enseignants,

Enfin dépense significative à prévoir, ce sont les heures des dames de nettoyages qui chaque jour passent par chaque classe pour le nettoyage et désinfection en raison de la crise sanitaire.

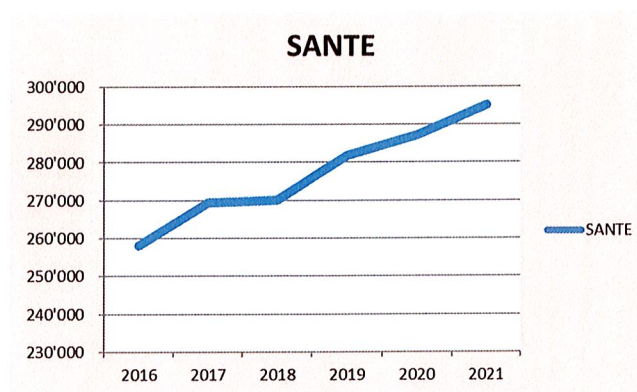
3. Culture et loisirs



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 171'820.- CHF de charges pour 29'248.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 142'572- CHF. Il concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux. Là aussi le nettoyage strict de la halle, l'amortissement des précédents travaux jouent un rôle non négligeable dans la hausse du budget estimé.

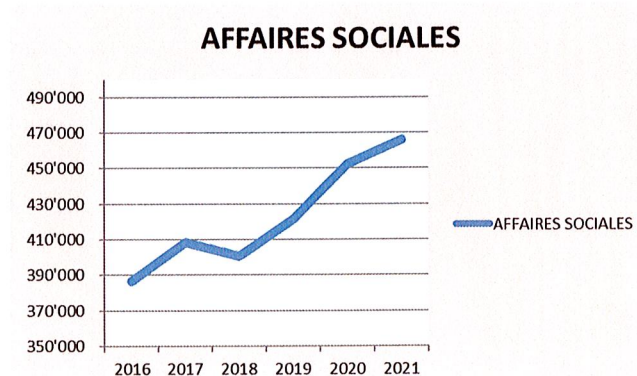
Il est également prévu de présenter une nouvelle attribution de subventions communales pour les sociétés locales. Cette attribution n'a pas encore pu être présentée aux Comités de ces dernières, nous ne rentrerons donc pas dans les détails de celles-ci aujourd'hui.

4. Santé



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre présente des charges de 296'601.- CHF pour des revenus de 1'500.- CHF, soit un solde de charges de 295'101.- CHF, soit une augmentation de 8'014.- CHF par rapport à 2020. Sont compris : les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles. Homes et soins ambulatoires se partagent cette croissance.

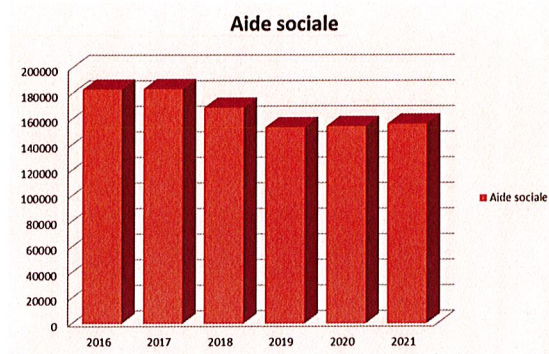
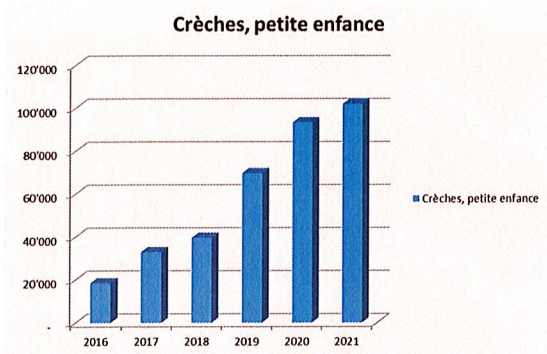
5. Affaires sociales



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 466'905.- CHF de charges pour 1'000.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 465'905.- CHF. Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

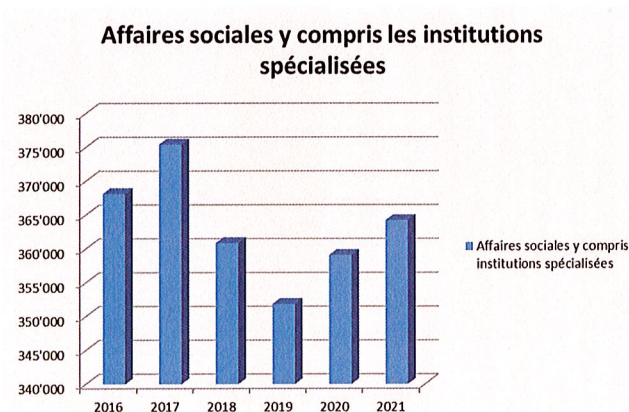
Cette augmentation limitée est essentiellement due à :

- une constante augmentation des frais pour les structures d'accueil de la petite enfance pour 8'500.- CHF
- Une augmentation de la part à verser au Service social de Sarine-Ouest, elle-même compensée par une diminution de la part aux frais cantonaux d'assistance.
- Cette augmentation représente en effet un investissement pour la nouvelle structure préparée par ARCOS, IPSO (Insertion Professionnelle pour Sarine-Ouest). Cette nouvelle structure permettra aux personnes à l'aide sociale, ou sur le point d'y être de retrouver ou de garder une activité professionnelle. Un catalogue de prestations tarifées pourra ainsi être offert aux communes de Sarine-ouest pour des aides ponctuelles, de courtes durées, mais aussi aux citoyens de ces communes. Le but n'étant en aucune manière de faire concurrence aux entreprises professionnelles.
- Un maître socio-professionnel est actuellement en cours d'engagement.



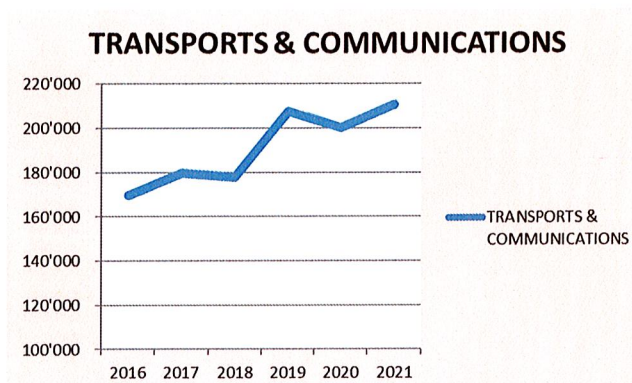
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution régulière de ces 5 dernières années des charges budgétées concernant les affaires sociales et la petite enfance, ainsi que les charges en matière d'affaires sociales. Celles-ci se stabilisent en matière d'aide sociale. Les charges à ce titre sont plus en termes de suivi social, psycho-social, qu'en terme de pures prestations matérielles.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle, qu'au final, par le biais de la participation aux frais cantonaux d'assistance, le coût par habitant est le même dans tout le district. La croissance générale des frais dans le cadre de la petite enfance est récurrente, due à une double augmentation en termes de demande des parents, et exigences techniques et organisationnelles des instances supérieures.



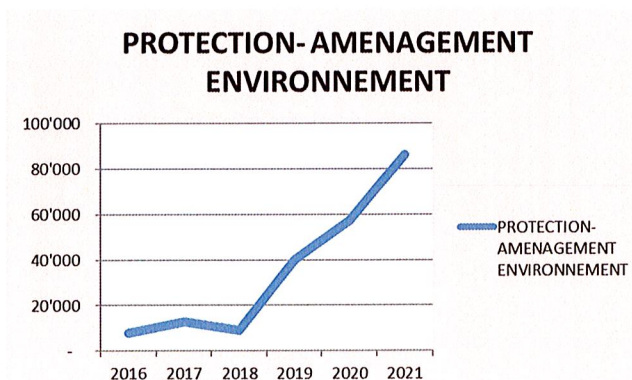
Mme Dominique Haller Sobritz présente l'évolution incluant les institutions spécialisées, tout particulièrement pour l'invalidité, l'aide aux victimes d'infraction, la contribution au fonds cantonal de l'emploi, les avances sur les contributions d'entretien. Le poste de ces institutions spécialisées augmente de 3'340.- CHF.

6. Transports et communications



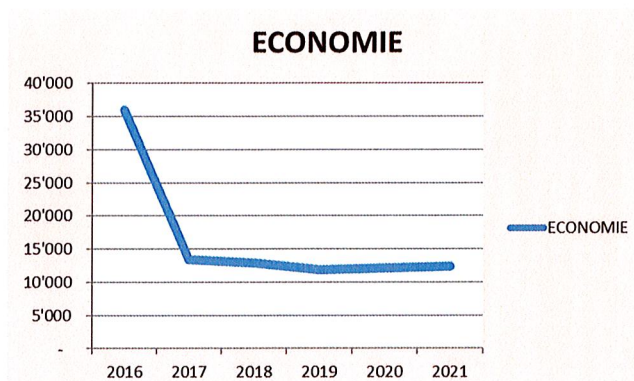
Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 210'666.-CHF de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire. L'augmentation cette année par rapport à 2020, n'est pas due aux réparations, mais aux amortissements obligatoires qui doivent être effectués suite aux investissements réalisés. Cette année, ni réparations, ni amortissement n'était à envisager. Les autres postes restent stables.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 480'539.- CHF de charges pour 394'271.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 86'268.- CHF. Sont compris dans ce chapitre l'approvisionnement en eau, la protection et l'épuration des eaux, ainsi que les ordures ménagères. Cette année, c'est la diminution des taxes pour l'épuration, mais aussi l'attribution des charges sociales pour nos employés techniques dans le sous-chapitre de l'aménagement du territoire, et non plus dans l'administration générale, qui impactent ce chapitre. En outre, un projet d'installation de vidéo surveillance pour la déchetterie, actuellement soumise à l'approbation des autorités contribue également à cette augmentation pour un montant de près de 4'000.- CHF.

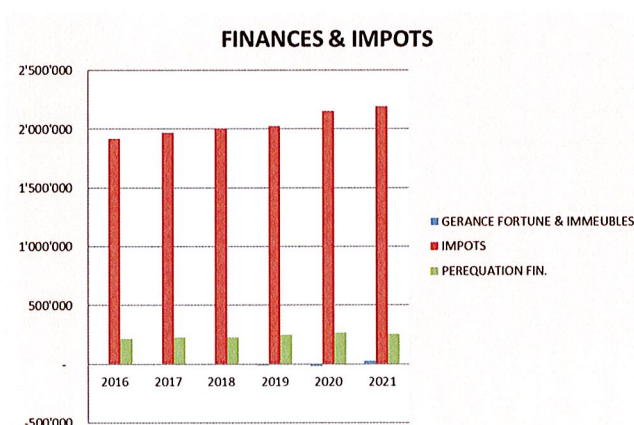
8. Economie



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 12'900.- CHF de charges pour 500.- CHF de revenus, soit un solde de charges de 12'400.- CHF. Sont compris l'agriculture et les forêts. Cette augmentation est essentiellement due à une participation plus élevée au fonctionnement de Forêts Sarine.

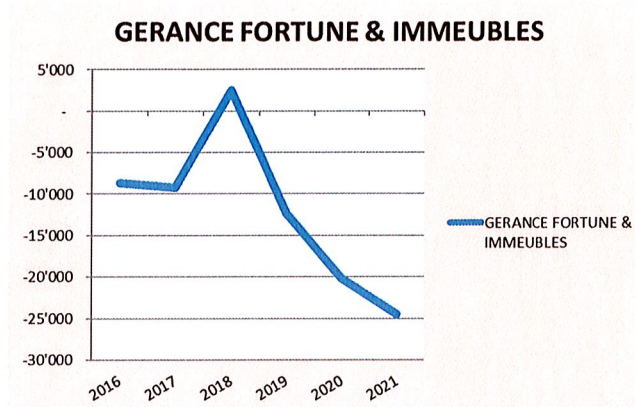
Malgré la prudence observée **Mme Dominique Haller Sobritz** explique que, nous pouvons envisager une hausse des impôts à percevoir de 40'133.- CHF avec une progression moins élevée de l'attribution au titre de la péréquation intercommunale pour 6'629.- CHF. Soit une augmentation globale de 33'504.- CHF.

9. Finances et impôts



Mme Dominique Haller Sobritz explique que ce chapitre s'élève à 2'488'970.- CHF de revenus pour 37'500.- CHF de charges, soit un solde de recettes de 2'451'470.- CHF. Il concerne essentiellement les impôts et taxes perçus, ainsi que la péréquation financière intercommunale perçue. Est intégré également dans ce chapitre la charge liée à la gérance de la fortune et des dettes.

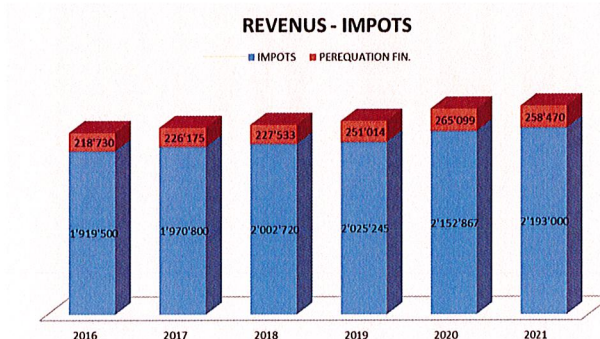
Madame Dominique Haller Sobritz rappelle que l'évaluation des impôts budgétés suit les recommandations générales du canton, tout en observant une certaine marge de prudence. Cette prudence est renforcée cette année au vu de la situation sanitaire, mais surtout de l'augmentation des chômeurs, allée à la diminution des revenus pour tous les contribuables qui n'ont bénéficié que de RHT, soit 80 % de leur salaire.



Mme Dominique Haller Sobritz explique que les charges de ce sous-chapitre s'élèvent à 351'817.- CHF pour des revenus de 376'284.- CHF ils comprennent essentiellement les amortissements obligatoires ainsi que les intérêts des emprunts et dettes.

Le montant des amortissements obligatoires qui augmente légèrement, et intérêts des dettes (investissements réalisés et à réaliser) participent essentiellement au solde de 24'467.- CHF. La pose de stores au bâtiment des maîtres exposé plein sud, location et intérêts de l'hypothèque pour la maison ex-Doutaz, désormais nommée par votre exécutif : Maison de la Gravière contribuent à ce résultat.

Concernant la buvette des Glières, le compte ne comprendra plus en 2021 les cautions demandées comme en 2020. Celles-ci figureront désormais éventuellement dans un compte de bilan.



Mme Dominique Haller Sobritz présente une autre façon de visualiser l'évolution des revenus, répartis entre impôts et péréquation financière.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que pour le budget de fonctionnement, dont la perte attendue pour 2021 est de 41'233.- CHF. Celui-ci représente à peine plus de 1 % du montant total des charges. Sujette à de nombreuses incertitudes, l'année 2021 fera l'objet d'un exercice fragile.

M. Jacques Berset demande si les travaux liés à la buvette qui a été vandalisée par deux fois, il y a eu des prétentions civiles. Il relève qu'en principe celui qui casse paie.

Les membres du Conseil répondent que les malfrats sont connus et condamnés. Environ 10'000.- CHF de frais sont réclamés à l'assurance. Il s'agira ensuite à l'assurance de se retourner contre les personnes condamnées.

Mme Anne Spadafora demande où est prévu le projet de vidéosurveillance.

M. Daniel Bovet répond qu'il y a un projet d'installer la vidéosurveillance à la déchetterie. Pour cela il faut rédiger un règlement qui est en cours d'approbation au canton. En ce qui concerne la buvette, il s'agirait plutôt d'installer un système d'alarme.

Mme Dominique Haller Sobritz demande à l'Assemblée s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, elle propose à M. Rodolphe Rimaz, Membre de la Commission financière de présenter les rapports de la Commission financière.

4.5 Rapports de la Commission financière

M. Rodolphe Rimaz, Membre de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget des investissements

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 6 octobre 2020, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2021.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de répondre à toutes nos questions et commenter certains postes. La Commission financière remercie l'ensemble du conseil communal, ainsi que la boursière communale pour tout le travail effectué.

Cette année, le total des investissements soumis au vote du budget des investissements 2021 s'élève à 210'000.- CHF pour 3 objets à voter.

Culture et loisirs

Un budget de 20'000.- CHF, moins la participation de Chénens de 10'000.- CHF, vous est proposé pour un équipement multimédia de la salle polyvalente et de la petite salle.

Routes communales et génie-civil

Un budget de 150'000.- CHF vous est proposé pour la réalisation du concept de circulation dans notre village.

Aménagement du territoire

Un budget de 50'000.- CHF vous est proposé pour l'étude de la valorisation du terrain des Glières, ainsi que pour l'adaptation du PAL.

Pour les investissements prévus en 2021, la Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal. Nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2021.

Rapport de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement

« Conformément à son mandat, dans sa séance du mardi 6 octobre 2020, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2021. Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous fournir toutes les explications nécessaires concernant le budget 2021. Les charges se montent à 3'905'662.- CHF et les produits s'élèvent à 3'864'429.- CHF laissant apparaître une perte de 41'233.- CHF. Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont nécessité des explications, qui ont été fournies par les Conseillers communaux présents, et ce à l'entière satisfaction de la Commission financière. La Commission financière donne donc un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2021 et recommande à l'assemblée d'approuver le budget tel qu'il vous est présenté par le Conseil communal.»

4.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement

Votes des investissements 2021

Equipement multimédia de la halle polyvalente

Résultat du vote :	oui : 38 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Réalisation du concept de circulation

Résultat du vote :	oui : 31 voix	non : 7 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Etude de la valorisation du terrain des Glières, avec adaptation du PAL

Résultat du vote :	oui : 13 voix	non : 22 voix	abstention : 4 voix
---------------------------	---------------	---------------	---------------------

Le projet étant refusé, la contre-proposition est soumise au vote de l'assemblée soit :

L'investissement relatif à la valorisation du terrain des Glières est soumis lors d'une prochaine assemblée :

Résultat du vote :	oui : 23 voix	non : 0 voix	abstention : 16 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

Budget de fonctionnement

Pour le budget équilibré de fonctionnement 2021 qui pour rappel :

- Total des charges Fr. 3'905'662.-
- Total des revenus Fr. 3'864'429.-
- Déficit envisagé Fr. 41'233.-

Résultat du vote :	oui : 35 voix	non : 0 voix	abstention : 4 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Merci à tous pour votre confiance.

5. Reprise de la route de la Briqueterie

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'en décembre 2017, l'assemblée a accepté l'investissement maximum de 25'000.- CHF comme participation à la réfection de la route de la Briqueterie.

Les travaux ont été effectués par les propriétaires, avec contrôle par notre ingénieur communal.

Il est maintenant nécessaire que l'assemblée se prononce formellement sur la reprise de cette route, tel qu'il en était convenu initialement par convention.

Il est à noter que finalement, les travaux ainsi que tous les frais de reprise, registre foncier, géomètre seront inférieurs au crédit accepté : montant global approximatif.

Mme Dominique Haller Sobritz demande aux éventuels propriétaires de la Route de la Briqueterie, de se récuser en sortant de la salle.

Mme Dominique Haller Sobritz soumet le vote à l'assemblée.

Résultat du vote :	oui : 30 voix	non : 0 voix	abstention : 9 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

La reprise de la route étant acceptée, les différentes démarches pour la reprise pourront se poursuivre.

6. Règlement

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que les règlements étaient disponibles sur le site internet, www.autigny.ch ou sur demande durant les heures d'ouverture, à l'administration communale.

Elle explique que trois règlements et modifications de règlements sous soumis à votre approbation ce soir.

Tout d'abord, la modification du règlement scolaire suite à l'arrêté du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017, à propos des activités scolaires.

La parole est donnée à M. Daniel Bovet.

6.1 Modification du règlement scolaire – articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14

ANCIEN		NOUVEAU	
Article 5			
<p>Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS et art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)</p>	<p>Art. 5.- ¹Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements y relatifs inclus.</p> <p>² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se base sur un forfait et se monte, au maximum, à 300 francs par élève et par année scolaire.</p> <p>³ Un montant forfaitaire maximal de 400 francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp. Des subventions peuvent être accordées selon un barème établi par la commune</p>	<p>Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires (art. 10 LS, art. 9 RLS et art. 1 de l'ordonnance sur les montants maximaux)</p>	<p>Art. 5.- ¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.</p> <p>² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.</p>

M. Daniel Bovet donne quelques précisions sur l'article 5 relatif à la gratuité de l'école. Les fournitures seront désormais payés par l'Etat et les camps de ski ne sont plus à la charge des parents. Les communes peuvent uniquement demander une participation aux parents, jusqu'à 16 francs par jour et par élèves pour les frais de repas.

ANCIEN		NOUVEAU	
Article 6			
<p>Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue (art. 14 al. 2, 15 et 16 al. 2 LS et art. 2 et 3 ordonnance sur montants maximaux)</p>	<p>Art. 6. ² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 1000 francs par élève et par année scolaire.</p>	<p>Fréquentation de l'école d'un autre cercle scolaire pour des raisons de langue (art. 14 al. 2, 15 et 16 al. 2 LS et art. 2 et 3 ordonnance sur montants maximaux)</p>	<p>² Cette participation correspond au montant effectif de la participation demandée par le cercle scolaire d'accueil mais, au maximum, à 3'000 francs par élève et par année scolaire. Si l'école fréquentée est la Freie öffentliche Schule Freiburg (FOSF), le montant facturable aux parents est d'au maximum 5'000 francs par élève et par année scolaire.</p>

M. Daniel Bovet explique notamment que quand un enfant, pour raison de langue, est autorisé à fréquenter un autre établissement scolaire, le Conseil communal percevait une participation des parents jusqu'à maximum Fr. 1'000.--. Ce montant est revu à la hausse par le canton soit jusqu'à Fr. 3'000.-- par année scolaire.

ANCIEN		NOUVEAU	
Article 8			
Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)	Art. 8.- ¹ Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignant-es et aux élèves concernant les fournitures et le matériel scolaires nécessaires.	Commande de matériel scolaire (art. 57 al. 2 let. d LS)	Art. 8.- ¹ Le Conseil communal décide de la procuration aux enseignant-e-s et aux élèves concernant le matériel scolaire nécessaire

M. Daniel Bovet explique que le terme « fournitures scolaires » est remplacé par matériel scolaire.

ANCIEN		NOUVEAU	
Article 14			
Tarif des redevances (art. 10 al. 3 LCo)	Art. 14.- Le Conseil communal édicte un tarif des taxes et participations prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier pour chaque type de redevance et en accord avec la convention intercommunale.	Tarif des contributions (art. 10 al. 3 LCo)	Art. 14.- Le Conseil communal édicte un tarif des différentes contributions prévues dans le présent règlement dans les limites fixées par ce dernier

M. Daniel Bovet explique que le canton a modifié le titre « Tarif de redevance » par « Tarif des contributions ». L'article a dès lors été adapté en conséquence.

M. Daniel Bovet demande si l'assemblée à des questions ou remarques au sujet de ce règlement.

M. André Maradan demande ce qu'il se passe si le règlement est refusé.

M. Daniel Bovet répond qu'il faudra annoncer la décision au canton et remettre une nouvelle version à l'assemblée. Il précise tout de même que pour ce règlement, il s'agit d'adaptations demandées par le canton.

En l'absence d'autres questions ou commentaires, le Conseil communal vous propose d'approuver la modification du règlement scolaire aux articles 5, 6 al. 2, 8 al. 1 et 14.

Résultat du vote :	oui : 33 voix	non : 0 voix	abstention : 6 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

6.2 Règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

Mme Dominique Haller Sobritz relève que le règlement relatif à la participation communale aux frais dentaires scolaires doit être modifié. Elle laisse à M. Daniel Bovet le soin de présenter ces modifications.

Notre règlement relatif à la participation communale aux coûts de traitements dentaires scolaires a été approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales le 25 août 1997.

M. Daniel Bovet explique qu'il était nécessaire de le réactualiser. Il donne quelques précisions sur ces modifications.

Il explique également que dans un arrêt du 28 novembre 2002, le Tribunal administratif a déclaré que "Le libre-choix du médecin dentiste traitant n'empêche pas la commune de contrôler ses finances".

La Commune doit également participer aux frais dentaires lorsque l'enfant se rend également chez son médecin-dentiste traitant et pas uniquement à la cabine dentaire. Par contre, la Commune ne participe plus aux traitements d'orthodontie facultatifs.

M. Daniel Bovet précise également qu'il appartient aux parents de faire valoir leur droit à une aide financière communale et de fournir pour ceci les pièces justificatives.

M. Daniel Bovet explique les différents barèmes pour le droit aux subventions. Celui-ci permet de définir la participation des parents par rapport à leurs revenus et aux nombres d'enfants dans le ménage. Il relève que le règlement a été élaboré conjointement avec la Commune de Chénens.

Mme Véronique Bovet demande s'il s'agit de participations évolutives ?

M. Daniel Bovet confirme que les subventions sont fixées en fonction des revenus et précise que les tarifs et le calcul des subventions sont accessibles sur le site internet de la commune.

Nombre d'enfants	jusqu'à 45'000	50'000	55'000	60'000	65'000	70'000	75'000	80'000	85'000	90'000	Plus de 90'000
1	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
2	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
3	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
4	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
5	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
6 et plus	4	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1

Zone grisée		= 100%	à la charge de la commune
Catégorie	4	= 20 %	à charge des parents
	3	= 40 %	à charge des parents
	2	= 60 %	à charge des parents
	1	= 80 %	à charge des parents
Zone hachurée		= 100 %	à charge des parents

M. Daniel Bovet demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions ou remarques au sujet de ce règlement.

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal vous propose d'approuver le règlement communal relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires.

Résultat du vote : oui : 37 voix non : 0 voix abstention : 2 voix

6.3 Règlement du cimetière

Concernant le troisième règlement, **Mme Dominique Haller Sobritz** laisse la parole à Mme Laurence Charrier afin de présenter les modifications essentielles de celui-ci, qui date de 1991. Une révision s'avérait nécessaire.

Mme Laurence Charrier explique que l'ancien règlement date de 1991 et un avenant a été ajouté lorsque le columbarium avait été érigé en 2000. Le règlement a été adapté en prenant en compte les indications du règlement type. Le règlement a été rédigé en collaboration avec la Commune de Chénens.

Mme Laurence Charrier précise qu'il n'y a pas de grandes nouveautés.

- Ajout d'un article relatif jardin du souvenir, qui est actuellement en train d'être mis en place ;
- Ajout d'une taxe d'élimination. Elle permettra, lorsque quelqu'un est inhumé, de directement facturer cette taxe et ainsi ne plus avoir à se soucier de qui va payer la désaffectation de la tombe.
- Suppression de la taxe d'entrée de 80.- CHF pour les personnes domiciliées dans la paroisse d'Autigny et Chénens et augmentation de cette taxe pour les personnes non domiciliées dans les communes de Autigny et Chénens.

Mme Laurence Charrier demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions ou remarques au sujet de ce règlement.

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal vous propose d'approuver le règlement du cimetière.

Résultat du vote :	oui : 36 voix	non : 0 voix	abstention : 3 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

7. Nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026 – Lco – art. 54 al. 1, 2, 3

Mme Dominique Haller Sobritz explique que l'article 54, al. 1, 2 et 3 nous conduisent à nous positionner sur le nombre de conseillers qui devront composer le Conseil communal pour la prochaine législature.

Après mûre réflexion, votre exécutif actuel vous propose de maintenir ce nombre à 5 conseillers-conseillères.

Mme Dominique Haller Sobritz présente l'article 54.

Composition

¹Le conseil communal se compose de:

- a) cinq membres dans les communes de moins de six cents habitants;
- b) sept membres dans les communes de six cents à mille deux cents habitants;
- c) neuf membres dans les communes de plus de mille deux cents habitants.

²En dérogation à l'alinéa 1, les communes peuvent fixer la taille du conseil communal à cinq, sept ou neuf membres. Les dispositions légales en matière de fusions demeurent réservées.

³Tout changement du nombre de conseillers communaux ne peut intervenir que moyennant une décision de l'assemblée communale ou du conseil général entrée en force au moins six mois avant le renouvellement intégral des autorités communales.[6]

En l'absence de questions ou remarques complémentaires, le Conseil communal vous propose d'approuver le maintien à 5 le nombre de membres du Conseil communal pour la prochaine législature 2021-2026.

Résultat du vote :	oui : 35 voix	non : 0 voix	abstention : 4 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

8. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts

Mme Dominique Haller Sobritz explique que le but de ces modifications est de pouvoir procéder aux diverses rénovations et agrandissements du HMS, construit en 1984, des bâtiments du Service des ambulances, ainsi que la reprise des activités du Foyer de la Rose d'Automne avec l'achat des bâtiment et terrain qui le composent.

Actuellement, le RSS dispose d'une limite d'endettement pour les investissements de 30'000'000.- CHF.

Le Comité de direction du Réseau Santé de la Sarine vous propose d'accepter la modification suivante de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) :

c) Limite d'endettement

Art. 30.- :

¹Le Réseau peut contracter des emprunts

²La limite d'endettement est fixée à : a) 60'000'000 francs pour les investissements ; b) 4'000'000.00 francs pour le compte de trésorerie.

³Le Réseau peut en outre contracter un emprunt unique d'une durée maximale de 10 ans (jusqu'au 31 décembre 2023) et d'un montant maximal de 8'000'000 francs pour financer le remboursement du décalage de 18 mois dans le paiement des frais financiers des établissements médico-sociaux du district de la Sarine.

⁴Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'article 148 al. 1 let. a LCo.

Résultat du vote :	oui : 25 voix	non : 0 voix	abstention : 14 voix
---------------------------	---------------	--------------	----------------------

9. Divers

Concernant l'EMS, Résidence St-Martin, **Mme Dominique Haller Sobritz** précise notamment :

- L'ouverture à la Résidence St Martin, des cabinets médicaux, dentaire, piscine et fitness.
- Les appartements protégés de l'Archipel ont tous trouvé preneur. Ceux qui seront aménagés dans les anciens locaux du cabinet médical seront mis à disposition en avril prochain.
- Le restaurant est également en train de s'agrandir afin d'offrir plus d'espace aux résidents, mais aussi aux visiteurs (yc AES, cabinets médicaux, dentiste,).

Mme Dominique Haller Sobritz demande aux citoyens s'ils ont des divers à communiquer ?

M. Daniel Chablais demande ce qu'il est prévu avec le restant du stand de tir ?

M. Maïc Werner répond qu'un nouveau projet de reconstruction, déposé par la société de tir, semble impossible. M. Werner va contacter la société de tir pour en discuter car en effet, la parcelle où se trouve le bloc en béton et la parcelle où se trouve la ciblérie appartiennent à la société de tir.

M. Fabrice Pichonnaz remercie le Conseil communal pour l'abattage du tilleul et son remplacement.

Mme Dominique Haller Sobritz conclut l'assemblée. Elle tient à remercier, pour leur collaboration, Mesdames Erika Chappuis et Chantal Gobet. Leur soutien, leur collaboration efficace et toujours très constructive, ainsi que leur patience vis-à-vis de vos Elus. Elles contribuent largement à aider chacun d'entre nous dans leur tâche de plus en plus exigeante.

Mme Dominique Haller Sobritz remercie ses collègues, qui assument leurs dicastères respectifs avec grand intérêt, respect, un esprit constructif, et de la façon la plus professionnelle possible.

Merci à tous les acteurs, de près ou de loin, qui collaborent pour le service technique, les commissions, à l'activité de la commune et remercie l'assemblée pour sa présence.

L'Assemblée communale est close à 22.40 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

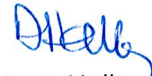
La secrétaire :



Erika Chappuis



La syndique :



Dominique Haller Sobritz